

Assemblée générale

PROVISOIRE

A/47/PV.21 15 octobre 1992

FRANCAIS

Quarante-septième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 21e SEANCE

Tenue au Siège, à New York, le jeudi ler octobre 1992, à 15 heures

Président : M. ROGERS

(Belize)

(Vice-Président)

puis: M. GANEV (Bulgarie)

(Président)

puis: M. ROGERS (Belize)

(Vice-Président)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

- M. Rabenoro (Madagascar)
- M. Tiu (République de Moldova)
- M. Berenger (Maurice)
- M. Abu Jaber (Jordanie)
- M. Gros Espiell (Uruguay)
- M. Sanon (Burkina Faso)

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les <u>Documents officiels de l'Assemblée générale</u>.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

En l'absence du Président, M. Rogers (Belize), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. RABENORO (Madagascar): Le choix que l'Assemblée générale a porté sur M. Ganev pour diriger les travaux de sa quarante-septième session est un juste hommage rendu à ses éminentes qualités et au rôle que son pays, la Bulgarie, n'a cessé d'assumer dans les relations internationales. Je lui adresse les félicitations de la République de Madagascar et l'assure, au nom de ma délégation, de notre coopération.

Nous savons gré à son prédécesseur, S. E. M. Samir Shihabi, d'avoir placé le renforcement de l'autorité de l'Assemblée générale au premier rang de ses préoccupations, ce qui ne l'a pas empêché de s'acquitter avec grâce, compétence et habileté de sa charge, même dans les circonstances les plus délicates.

Je me tourne maintenant vers notre Secrétaire général,

S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, membre de notre Académie nationale. Il
connaît la haute estime dans laquelle nous le tenons à Madagascar, et nous
savons que son expérience, son se s du devoir, son humanisme, sont autant de
garanties de réussite pour notre organisation. En cette période de mutations
profondes qui requièrent l'engagement de tous, nous lui renouvelons notre
soutien et notre confiance.

Enfin, nous adressons nos souhaits de bienvenue aux 13 nouveaux Membres : l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la République de Moldova, l'Ouzbékistan, Saint-Marin, la Slovénie, le Tadjikistan et le Turkménistan. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur leur précieuse collaboration et de leur offrir la nôtre en retour.

Lors de mon intervention à la précédente session, l'année dernière, j'évoquai la nécessité d'une nouvelle charte en me référant aux perspectives de ce qu'on nous présentait comme devant être le nouvel ordre mondial. Je ne reviendrai pas sur cette conclusion, d'autant moins que les déclarations adoptées par la récente Conférence au sommet des pays non alignés me confortent dans le sentiment que ma proposition, si audacieuse fût-elle, ne fait que reprendre les aspirations d'une partie non négligeable de l'humanité. Je me rends cependant compte, à la lumière des événements de ces 12 derniers mois, qu'elle peut paraître peu opportune, non qu'elle dérange autrement les conservateurs, mais parce que nous sommes contraints, hélas, de nous plier aux contingences de la situation internationale.

Et nous nous demandons : à quel moment pouvons-nous véritablement parler du nouvel ordre mondial? Quelle formulation choisir entre nouvel ordre, nouvel ordre mondial et nouvel ordre international? Sommes-nous assurés de réunir le consensus autour d'un concept qui ne peut qu'être le fruit de la concertation? En effet, avant de parler d'ordre, essayons de voir en nous et autour de nous!

Rares sont les sujets de satisfaction! Certes, la Convention sur les armes chimiques a été enfin conclue; l'opération Cambodge semble recevoir l'adhésion des parties; la Conférence internationale de la paix au Moyen-Orient laisse entrevoir des développements plutôt positifs, malgré les réticences compréhensibles; en Afrique du Sud, le récent accord De Klerk-Mandela devrait renouer le fil interrompu des négociations de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA); la situation politique en Angola, au Mozambique et en El Salvador s'éclaircit, la démocratie reprend droit de cité un peu partout; le Sommet de la planète Terre s'est déroulé à Rio dans les meilleurs conditions.

Mais les ombres subsistent! Instabilité, tragédie humaine et chaos politique dans nombre de pays; éclatement d'une nation et menace de disparition d'un peuple en Somalie; violence et massacres dans les Balkans; afflux de réfugiés en Afrique surtout, en Asie et même en Europe; situation sans issue à Chypre; tergiversations au Sahara occidental; mise à mal des droits de l'homme par la haine, l'intolérance, la xénophobie; crise monétaire et financière des pays industrialisés; misère dégradante des pays du tiers monde.

M. Rabenoro (Madagascar)

Le bilan, bien qu'incomplet, est peu encourageant! En tout cas, il ne se prête guère à des supputations sur ce que doit être le nouvel ordre international. Nous pourrons, en effet, en discourir valablement, lorsque nous aurons raison du désordre, de l'insécurité politique, économique et sociale, tant sur le plan national qu'au niveau de la région et du monde. Cette constatation, dont nous ressentons la particulière amertume, ne devrait pas avoir un effet inhibiteur sur notre capacité de réflexion et de jugement. Il ne sera pas dit non plus que nous avons le droit de nous retrancher derrière le sentiment de malaise, voire d'indignation, pour refuser de rechercher ensemble des solutions, fussent-elles imparfaites, aux problèmes que souvent nous nous sommes créés nous-mêmes.

En tant que Membre des Nations Unies, et en dehors de toute considération d'intérêts nationaux ou d'affinité idéologique, pour autant qu'il y ait encore des idéologies, il nous revient d'affirmer, de réaffirmer sans cesse le rôle central de notre organisation dans l'instauration de la paix et de la sécurité, lesquelles conditionnent le progrès et la justice sociale. Telle est l'essence de la Charte de 1945! Tels seront encore les objectifs de celle qui sera appelée à la remplacer. Et c'est pour ces raisons que le Mouvement des pays non alignés a repris ce thème, sous un éclairage nouveau mais non inédit, pour l'appliquer à la démocratisation des relations internationales, au développement solidaire et égal, sans oublier la promotion du droit.

Un des reproches faits à la Charte de 1945 est celui de ne pas tenir suffisamment compte de l'équilibre souhaitable entre les organes principaux de l'Organisation, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, le Conseil de tutelle, la Cour internationale de Justice et le Secrétariat. A chaque organe ses responsabilités et ses attributs! A chaque période historique ses limitations mais aussi ses impératifs. Et dès lors que l'on persiste à réclamer une approche globale des problèmes en vue de solutions intégrées, il importe de revoir d'une manière pragmatique, encore que respectueuse de l'esprit de la Charte, certaines des dispositions de celle-ci.

Prenons les responsabilités particulières des membres permanents du Conseil de sécurité. Exercées au nom de l'ensemble de l'Organisation, elles découlent de la situation existant au lendemain de la seconde guerre mondiale.

M. Rabenoro (Madagascar)

Or, l'alliance n'a pas survécu à la victoire sur le totalitarisme. La guerre froide, qui a en quelque sorte figé et dénaturé l'usage du veto, appartient désormais à l'histoire. Il en est de même de la notion d'ennemi. Entre-temps, les Etats récemment indépendants et les nouveaux Etats Membres ont réclamé une participation plus responsable, une répartition plus équitable de ce qu'ils perçoivent comme étant des privilèges, en somme l'application des règles démocratiques au sein de l'Organisation. Il n'est donc pas étonnant d'entendre parler, tantôt de l'élargissement du Conseil de sécurité, tantôt de la suppression du droit de veto, tantôt d'extension ou d'amodiation dans l'exercice de ce droit.

Un fait subsiste : le droit de veto, tel que prévu par la Charte de 1945, est contesté par tout le monde, sauf par ceux qui le détiennent. Appliquons les règles du jeu démocratique, et concédons au moins un point : que la Charte de 1945 peut et doit être révisée. Encore faut-il que les cinq membres permanents acceptent solidairement de renoncer à leur droit implicite de veto lors de la ratification des révisions éventuellement adoptées par l'Assemblée souveraine. C'est la seule voie qui nous permette de sortir de l'impasse.

Parallèlement, il s'avère nécessaire de procéder à une définition plus rigoureuse de la notion de sécurité internationale, non pour entamer l'autorité du Conseil de sécurité mais pour renforcer celle des autres organes. Des circonstances et des considérations d'ordre politique ou stratégique ont fait que cette notion revêt actuellement des aspects politiques, économiques, sociaux, humanitaires, écologiques et même juridiques. On peut donc, en se réclamant de la force de la jurisprudence, préconiser à l'encontre d'un Etat ou d'un régime des mesures dans des domaines aussi inattendus que choisis plutôt arbitrairement, en fonction de normes édictées par la défense et la promotion d'intérêts nationaux ou régionaux particuliers.

Et c'est dans ce contexte que nous exprimons notre appréciation pour le rapport présenté par le Secrétaire général et intitulé "Agenda pour la paix". Malgré le cadre rigide dans lequel l'étude a été effectuée, la vision en est stimulante, les analyses pertinentes, les recommandations acceptables, et nous espérons qu'elle contribuera à éclairer sous un jour nouveau la notion de responsabilité sans hégémonie, pour que, à son tour, elle suscite une adhésion plus franche, débarrassée de toute ambiguïté.

J'ai cru devoir insister sur la démocratisation des relations internationales, car c'est d'elle que dépendra le renforcement de l'Organisation. Inversement, seule une organisation dont le rôle central est consacré par les textes, la pratique et l'acceptation de ses membres, peut garantir l'instauration et le maintien entre nations de relations fondées sur la confiance, l'équité et la participation égale.

Les mêmes principes, nous les mettons en exergue lorsque nous abordons les problèmes du développement, acquis que nous sommes à l'idée selon laquelle leurs solutions dépendent en grande partie de l'état de la paix et de la sécurité internationales. En d'autres termes, tant que l'hypothèque qui pèse sur la situation politique internationale ne sera pas levée, il sera vain de chercher à résoudre la crise du développement. L'Organisation, en fait tout le système des Nations Unies, oeuvre dans ce sens, et l'on peut se féliciter que le débat, que ce soit à la huitième session de la CNUCED ou au Sommet de la planète Terre, ait été marqué par le renforcement de la coopération internationale dans le domaine du développement. Le thème a été repris lors

des discussions de haut niveau au Conseil économique et social. Et cette prise de conscience est traduite par la reconnaissance qu'il est nécessaire de souligner également le rôle des Nations Unies en tant que seule instance où nous pouvons traiter de nos problèmes dans une perspective intégrée.

Il faut en effet arrêter des principes et règles admis universellement; assurer la coordination entre les différents organismes intéressés au développement; harmoniser les modalités d'intervention des institutions financières, monétaires et commerciales internationales; et surtout, tenir compte de la dimension politique des décisions que nous aurons à prendre à tous les niveaux.

Tel est le rôle du Conseil économique et social, dont nous devons rationaliser et consolider les capacités d'analyse et d'orientation pour le rendre plus opérationnel à l'échelle du système.

Sur le plan institutionnel, nous percevons donc une volonté et un début de réglementation, quoique la disproportion des moyens ne favorise pas toujours le consensus entre organismes concernés. Reste la misère en elle-même, insupportable pour ceux qui en sont affligés, inacceptable dans un monde qui se déclare solidaire. Elle est toujours le lot de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique latine et des Caraïbes, où, à côté des franges de prospérité relative, survivent à grand peine des sociétés aux économies fragiles, désintégrées, désarticulées et marginalisées.

Je voudrais me référer en particulier au cas de l'Afrique, notre continent, où la pauvreté, avec son cortège de maladies, de catastrophes naturelles et de conflits sociaux, a des effets dévastateurs et dégradants. Comment rester insensible au fait que d'ici la fin du siècle, alors que l'on s'attend à une diminution de l'ordre de 400 millions du nombre de personnes démunies dans le monde entier, il y aura en Afrique 100 millions d'âmes de plus?

On nous reproche parfois de nous apitoyer sur nous-mêmes, de ne pas faire l'effort nécessaire pour contribuer à l'élimination de la pauvreté dans nos pays. Nous ne sommes pas au-dessus de toute critique, mais n'est-il pas vrai aussi que l'on ne viendra à bout de la pauvreté que lorsque le rythme de la croissance économique s'accélérera et que l'on trouvera, ensemble, des

M. Rabenoro (Madagascar)

solutions aux causes profondes du sous-développement. Que l'on nous donne alors les moyens d'action adéquats, en temps opportun, et selon des modalités supportables.

A ce sujet, je relèverai l'urgence de reprendre la question de la dette extérieure, dans la mesure où les initiatives prises jusqu'à présent n'ont pas eu d'impact significatif malgré les meilleures intentions et les divers gestes de générosité. Nous sommes d'avis que les initiatives doivent être révisées et élargies pour assurer la relance du développement et de la croissance. La démarche, pour être complète, s'accompagnerait de la mobilisation de ressources additionnelles, que celles-ci proviennent de l'aide publique, des dividendes de la paix ou du transfert consécutif à des investissements. Dans ce contexte, nous espérons que la Conférence internationale sur le financement du développement se tiendra effectivement et saura apporter des réponses aux difficultés rencontrées dans la mise en application des divers programmes et plans d'action adoptés pour le développement des pays du Sud. La protection de l'environnement et la promotion d'un développement durable constituent un des grands défis des années 90 et au-delà. Il nous faudra einsi garantir la mise en oeuvre rapide du programme Action 21. Programme ambitieux s'il en est, mais à la hauteur de nos responsabilités respectives.

Madagascar, mon pays, se félicite de la convocation en 1993 de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, en 1994 de la Conférence internationale sur la population et le développement, et en 1995 du Sommet mondial pour le développement social. La tenue de ces conférences nous conforte dans notre détermination à instaurer une société fondée sur la justice sociale et une démocratie véritable traduite dans la Constitution nouvellement adoptée par le peuple malgache. Nous tenons à exprimer notre gratitude au Secrétaire général ainsi qu'aux institutions et aux pays amis qui nous ont apporté leur soutien dans ce processus.

De nouvelles perspectives d'action s'offrent à nous sur les plans politique, économique et social. Nous en avons discuté, nous y avons réfléchi et nous avons confronté nos idées. Nous n'avons pas toujours pu éviter les récriminations et l'affrontement; mais pendant quatre et, bientôt, cinq décennies nous n'avons cessé de rechercher les meilleurs moyens de promouvoir et de parfaire la coopération entre nos peuples, entre nos Etats. Avec elle nous avons tout à gagner et sans elle nous avons tout à perdre.

Cette certitude aurait pu valablement nous guider dans notre quête solidaire pour plus de paix, plus de justice et plus de progrès, en somme pour un monde plus humain. Nous aurions pu réussir depuis longtemps si le cours des événements nous avait été plus favorable et si nous avions consenti à changer nos visions en réalités. L'instabilité générale a fait germer le doute en nous-mêmes et aussi parmi nous. Toutefois, le fait que nous sommes réunis ici témoigne de notre disponibilité et de notre volonté de nous tourner vers l'Organisation des Nations Unies pour y puiser un regain de certitude.

L'opération n'est pas sans risque, elle est révélatrice de nos faiblesses et manquements. Elle vaut cependant la peine d'être entreprise pour nous permettre d'ajuster notre engagement aux défis qui nous assaillent sans cesse. Puisse-t-elle se traduire par un renouvellement dont profitera notre organisation et qui, en dernière analyse, nous aidera à tenir les promesses faites à nos peuples.

M. TIU (République de Moldova) : Permettez-moi tout d'abord d'adresser à l'Ambassadeur Ganev, de la Bulgarie, les vives félicitations de la République de Moldova à l'occasion de son élection et de lui souhaiter beaucoup de succès dans l'accomplissement des importantes tâches qui lui reviennent dans l'exercice de ses fonctions.

Je profite aussi de cette occasion pour renouveler l'expression de ma gratitude, ainsi que celle de mon pays, aux participants de ce forum. Effectivement, c'est grâce à votre soutien que la République de Moldova est entrée, voilà dójà plus de six mois, dans la grande famille des Nations Unies et, à présent, en cette qualité nouvelle, peut joindre ses efforts à ceux des autres Etats pour la promotion des nobles valeurs et idéaux inscrits dans la Charte de l'ONU.

Je considère que la haute tribune de l'Assemblée générale des Nations Unies représente le meilleur endroit pour procéder à une analyse, même succincte, des processus et transformations qui se déroulent aujourd'hui et de nos problèmes communs. Incontestablement, notre civilisation est aujourd'hui sujette à des mutations profondes, dynamiques et, pour cette raison, elle acquiert une qualité nouvelle, un contenu différent.

L'effondrement du communisme, la fin de la guerre froide, ainsi que la chute de l'empire soviétique et l'apparition de nombreux Etats indépendants nouveaux, dont les peuples sont animés par la liberté et la démocratie, sont autant de changements d'une importance majeure pour le destin de l'humanité.

En même temps, nous sommes les témoins de l'aggravation continue de certains problèmes d'ordre global, tels que l'apparition de nouveaux conflits régionaux qui mettent en danger la stabilité interne des Etats intéressés et qui, dans une pale mesure, affectent la sécurité internationale. Il est évident que ces problèmes et leurs solutions nécessitent la concentration des efforts collectifs de l'ensemble de la communauté internationale. C'est dans cet esprit que l'Organisation des Nations Unies, l'organisme international le plus représentatif, détient le rôle primordial de centre universel de notre action collective.

En ce qui concerne la revitalisation de l'ONU, le renouvellement de ses structures conformément à l'évolution des derniers événements, je considère que, en sa qualité de garante de la paix et de la stabilité internationales, l'ONU doit amplifier ses efforts pacifiques, en perfectionnant les mécanismes du maintien de la paix, en intensifiant son action dans le domaine de la diplomatie préventive et en élaborant de nouveaux mécanismes, plus efficaces, pour coordonner les activités visant le respect des normes du droit international, ainsi que pour assurer la sécurité et les intérêts des petits Etats tels que mon pays.

Je suis convaincu que, aujourd'hui plus que jamais, l'ONU est en mesure de résoudre les problèmes auxquels fait face la communauté mondiale. C'est d'ailleurs en agissant de cette manière que les grands principes consacrés dans la Charte, et qui à l'époque de la guerre froide restaient de simples idéaux, pourront être effectivement appliqués et respectés. L'ONU, qui jadis était un forum de polémiques idéologiques, est en train de se transformer en une organisation de coopération internationale de haute autorité, animée par un profond esprit constructif.

Nous sommes pleinement convaincus que l'entrée de nouveaux Etats dans la fésille des Nations Unies suppose une responsabilité mutuelle aussi bien de leur part que de celle de l'Organisation.

Les événements qui ont conduit à l'incorporation des pays baltes - Estonie, Lettonie et Lituanie - à la suite du Pacte Ribbentrop-Molotov sont fort bien connus. De même, c'est à la suite de ce traité imposé par la force, dont la nullité a été déclarée par le Parlement de l'ex-Union soviétique, que le territoire de mon pays a été annexé et soumis à une assimilation forcée afin d'effacer notre origine latine et de nous obliger à devenir part entière du "peuple soviétique".

La proclamation de l'indépendance et de la souveraineté de notre république, son entrée dans cette organisation mondiale, ont ouvert la voie de la libération, compte tenu, évidemment, du strict respect des normes et principes du droit acceptés dans la pratique internationale. C'est dans ce contexte que je tiens à déclarer que notre but est d'avancer vers un modèle d'organisation sociale de la République correspondant aux hautes normes élaborées par l'humanité dans les domaines socio-économique, juridique, politique, spirituel, etc.

L'année 1991 a constitué le début de l'existence, sur le territoire de l'ex-URSS, d'Etats indépendants et hétérogènes du point de vue socio-politique et économique. Chacun d'entre eux cherche les moyens et les voies propres à l'édification d'un Etat de droit et d'institutions et mécanismes propres à l'économie de marché.

Nous sommes d'avis que l'appui de la communauté internationale doit être conçu et accordé compte tenu des conditions concrètes existant dans chacun des pays nouvellement indépendants.

C'est pour cette raison d'ailleurs quo les efforts de l'ONU et de ses institutions spécialisées pour soutenir les réformes spécifiques pour la période de transition n'aboutiront à un résultat positif que dans la mesure où ils seront concertés avec les programmes socio-économiques élaborés et mis en oeuvre par ces pays. L'accession récente de la République de Moldova au Fonds monétaire international (FMI) et à la Banque mondiale constitue une garantie de succès des réformes ainsi qu'un appui substantiel pour notre jeune Etat fermement engagé dans le processus de développement démocratique.

Cependant, le conflit déclenché dans les districts de l'est de la République de Moldova constitue un obstacle majeur pour la promotion des réformes économiques et pour la voie démocratique sur laquelle nous nous sommes engagés.

Les forces impériales pro-communistes constituées par les représentants de l'ancienne nomenklatura, le complexe militaro-industriel, ainsi que l'échelon supérieur de l'ex-armée soviétique ont déclenché une véritable guerre contre l'intégrité territoriale de la Moldova et cela, afin de séparer ses districts situés sur la rive gauche du Dniestr.

En même temps, la création de formations de gardes, parmi lesquels on trouve aussi des mercenaires d'autres Etats, de même que l'implication dans le conflit de la Quatorzième armée, qui est sous la juridiction du Gouvernement de la Fédération russe, constituent autant de flagrantes violations de la Constitution de l'Etat de Moldova ainsi que des normes du droit international, en d'autres termes une agression ouverte contre notre jeune Etat.

Nous considérons que ce conflit doit être résolu au niveau régional, mais aussi avec la participation active des Nations Unies.

Je profite de l'occasion pour remercier M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'ONU, pour les efforts entrepris afin de mettre un terme au conflit. Sur son initiative, au cours des derniers trois mois, une mission de l'ONU a effectué deux visites dans mon pays afin de constater la situation.

Animé par le fort désir de mettre fin aux hostilités, le Président de mon pays, dans un esprit de compromis, a signé, le 21 juillet 1992, avec le Président de la Fédération russe, l'Accord relatif aux principes de la réglementation pacifique du conflit armé dans les districts concernés de la République de Moldova. Cet Accord a eu un certain effet positif : un cessez-le-feu s'est produit, ainsi qu'un désengagement des forces armées impliquées dans le conflit. De même, en raison de la présence des forces de maintien de la paix, des vies humaines sont épargnées. Malgré cela, la situation est toujours tendue. Les forces impériales séparatistes pro-communistes ne respectent pas à la lettre les obligations assumées. Elles continuent la consolidation de leurs propres positions afin que le démembrement des territoires transnestriens de la République de Moldova constitue désormais un fait accompli.

Les organes constitutionnels législatifs, ainsi qu'administratifs de la République de Moldova situés dans la zone ont été contraints de quitter leur siège. Parallèlement, on a procédé à la formation d'organes de la soi-disant

"République moldave du Dniestr". Dans la zone, les violations des droits de l'homme sont fréquentes. La population moldave y est soumise à une ample campagne de persécution aussi bien morale que physique, qui vise surtout les représentants des autorités locales ainsi que les anciens combattants. On procède au licenciement des personnes qui ne soutiennent pas la politique séparatiste, et de nombreuses personnes déplacées qui sont rentrées dans leurs foyers ont trouvé leurs maisons occupées par des mercenaires.

En dépit des dispositions de l'Accord mentionné, les ex-gardes sont inclus dans les forces de maintien de la paix, ce qui conduit à des actes de violence à l'encontre de la population pacifique. La population des districts de l'est de la République détient toujours une grande quantité d'armes.

Pour les raisons évoquées plus haut, je me permets d'insister sur la nécessité de la présence permanente d'un groupe d'observateurs de l'ONU ainsi que celle d'experts des droits de l'homme dans la République de Moldova, afin d'analyser la situation sur les lieux.

Si l'on procède à l'analyse des causes et de l'évolution du conflit, on parvient à la conclusion qu'un des éléments qui a contribué et contribue toujours à la déstabilisation de la situation dans mon pays est la présence sur son territoire des forces militaires étrangères. Nous devons constater, avec beaucoup de regrets d'ailleurs, que les négociations moldo-russes relatives au retrait de la Quatorzième armée selon les termes fixés pour ce retrait sont freinées par les représentants de la Fédération russe, qui atermoient les négociations et, en conséquence, le retrait de cette armée d'occupation.

D'ailleurs, les affirmations selon lesquelles la Quatorzième armée peut jouer un rôle de "garant de la paix" ne sont point fondées. Cette armée est une armée d'occupation qui, comme les événements récents l'ont démontré, constitue une source permanente de tension et de conflit. La mise en place des "forces pour le maintien de la paix" contredit la qualité de "garant de la paix" de ladite armée.

Les motifs d'ordre technique invoqués n'ont aucune explication non plus. S'il y a volonté politique, les quelque 4 000 militaires peuvent être retirés aisément.

Pour résoudre cette question, nous attendons beaucoup de la part des forces démocratiques de la Russie, qui pourront démontrer l'attachement de ce pays vis-à-vis des valeurs démocratiques. Dans cette situation extrêmement complexe, le soutien de l'ONU pour assurer une collaboration politique et une volonté politique réelles de la part de ceux qui sont impliqués, et de la Russie au premier chef, serait très utile.

Nous sommes convaincus que l'autorité mondiale de l'ONU, votre appui, permettront le retrait inconditionnel et sans délai de la Quatorzième armée, ainsi que l'apaisement du conflit avant que celui-ci ne dégénère dans une conflagration aux conséquences imprévisibles. Dans ce sens, je salue le fait que, à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale, se trouve inclus l'amendement concernant le retrait complet des forces militaires étrangères du territoire des Etats baltes, présenté par les Républiques d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie.

Toutefois, j'espère que ce problème qui, comme j'ai déjà eu l'occasion de le montrer, a une grande importance pour mon pays, sera abordé dans un contexte élargi, afin d'inclure aussi le retrait des forces armées étrangères qui se trouvent actuellement sur le territoire de mon pays.

Le Gouvernement de la République de Moldova ainsi que son parlement sont conscients du fait que l'orientation de la législation interne vers les standards internationaux dans le domaine des droits de l'homme constitue l'unique voie efficace pour la consolidation du processus démocratique.

Le pays que je représente a adhéré aux principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Le forum législatif suprême de notre république va bientôt finaliser l'élaboration de la nouvelle

constitution, ce qui va contribuer, dans une grande mesure, au processus d'édification de l'Etat de droit et d'une démocratie pluraliste. La paix et la coopération constituent les principaux points de repère de la politique étrangère de la République de Moldova. Dans cet esprit, les problèmes de la sécurité de mon pays jouent un rôle très important. Moldova, du point de vue géopolitique, représente un point qui unit l'Est à l'Ouest de l'Europe et c'est pour cette raison que nous voulons établir des relations amicales de collaboration avec tous les Etats, et cela en n'adhérant à aucun bloc militaire.

Je profite de l'occasion aussi pour adresser des félicitations cordiales à la Géorgie, à la Slovénie, à la Croatie et à la Bosnie-Herzégovine, pour leur nouvelle qualité d'Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Nous sommes convaincus aussi que seule la solidarité humaine peut promouvoir la démocratie dans le monde et mettre fin aux conflits, aux violations des normes de comportement acceptées au plan international.

La République de Moldova est profondément attachée aux idéaux de liberté, de démocratie et de dignité humaine qui constituent d'ailleurs les principales coordonnées de sa politique.

M. BERENGER (Maurice) (interprétation de l'anglais): Je transmets à l'Assemblée générale les salutations du Gouvernement et du peuple de Maurice et assure M. Ganev de notre coopération et de notre appui sans réserve dans l'accomplissement de la tâche importante qu'il assume à la suite de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-septième session. Je voudrais me joindre à ceux qui l'ont déjà félicité de l'honneur particulier qui lui a ainsi été rendu et qui représente aussi un hommage à son pays.

Je voudrais également féliciter tous les autres membres du Bureau de cette assemblée et leur souhaiter plein succès au moment où ils prennent les rênes des travaux de la présente session.

De plus, je voudrais exprimer officiellement notre reconnaissance à son éminent prédécesseur pour la façon brillante dont il a mené les débats de l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session, pendant la période de transformation la plus cruciale que l'Organisation ait jamais connue. Il peut être fier des excellents résultats obtenus sous sa direction éclairée.

Il m'est également agréable de souhaiter la bienvenue aux 13 Etats de l'Europe de l'Est qui ont été admis dans nos rangs en tant que membres de ce concert des nations libres. Leur participation ne peut que renforcer les fondements de l'Organisation et apporter une contribution positive au nouvel ordre du jour qu'elle s'est fixé.

La présente session de l'Assemblée générale s'est ouverte à la suite d'une année très mouvementée sur la scène internationale et plus encore au sein de l'Organisation elle-même. En effet, au cours de l'année écoulée, l'ONU a été le témoin d'événements majeurs et, dans certains cas, les a même provoqués. Lorsque je suis intervenu devant l'Assemblée l'année dernière pendant le débat général, à propos du choix de l'homme qui devait prendre les rênes de l'Organisation, j'ai dit que nous étions dans une nouvelle ère et que le nouveau Secrétaire général aurait à aborder un ordre du jour différent et à relever de nouveaux défis tandis que nous approchons du XXIe siècle. J'ai dit également qu'il serait approprié d'avoir un Secrétaire général originaire du Sud et, de fait, du continent africain. A cet égard, nous avons été entendus.

C'est donc avec fierté que je souligne, parmi les événements importants de notre système, le choix intelligent de M. Boutros Boutros-Ghali au poste de Secrétaire général, choix qui a réveillé dans de nombreux pays Membres l'espoir que leurs justes aspirations seront reconnues et exaucées. L'élection de M. Boutros-Ghali à la tête de l'organisation mondiale a été saluée avec joie par la communauté internationale, et avec beaucoup d'espoir par ceux d'entre nous qui venons d'Afrique. Nous sommes fiers du fait que ce sage, dont les qualités éminentes de dirigeant et les mérites éclatants prouvés, soit un Egyptien, fils de l'Afrique.

Maurice voudrait s'associer à tous ceux qui ont félicité le Secrétaire général des actions louables qu'il a entreprises jusqu'à présent dans sa tentative de lancement de la très nécessaire réforme de l'Organisation. On admet que la réforme d'une organisation comme les Nations Unies n'est pas une tâche facile, mais elle s'est déjà trop fait attendre, surtout que la guerre froide est maintenant définitivement enterrée. A présent que le rideau est tombé sur l'ère de la guerre froide, la réforme et la restructuration des Nations Unies sont entrées dans le domaine du possible. La tâche est certes monumentale, mais elle est essentielle étant donné les nouvelles priorités de l'ordre du jour international.

Le Secrétaire général mérite tous les encouragements possibles dans la tâche difficile qu'il a entreprise, tâche qui est d'autant plus lourde qu'elle se place dans la perspective du cinquantième anniversaire de notre organisation, en 1995, année qui, soit dit en passant, sera également celle du renouvellement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les années qui nous séparent de 1995 sont, à notre avis, absolument cruciales pour les Nations Unies. Aujourd'hui, plus que jamais auparavant, il est d'une extrême importance que les Nations Unies se saisissent, avec une énergie renouvelée mais dans le cadre des paramètres de la Charte, des questions variées et complexes qui préoccupent la communauté internationale.

C'est compte tenu de ces préoccupations que Maurice s'est félicité de l'Agenda pour la paix du Secrétaire général, document présenté conformément au mandat prescrit à l'issue du sommet historique du Conseil de sécurité, le premier du genre, tenu le 31 janvier dernier. Nous partageons l'optimisme exprimé par le Secrétaire général en ces termes:

"Dans la communauté des nations, grandes ou petites, le sentiment prévaut désormais qu'une occasion nouvelle se présente et que nous pouvons aujourd'hui espérer atteindre les objectifs premiers de la Charte: une Organisation des Nations Unies capable de maintenir la paix et la sécurité internationales, d'assurer la justice et le respect des droits de l'homme ainsi que, pour reprendre les termes mêmes de la Charte, de 'favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande'." (A/47/277, par. 3)

Nous pensons effectivement nous aussi que cette possibilité ne doit pas être perdue, qu'il ne faut pas la laisser échapper. C'est à nous, les Etats Membres, de veiller à ce que la Charte soit renforcée afin de créer les conditions qui permettront à l'Organisation d'assumer le rôle que nous voudrions lui voir jouer. Notre foi dans les Nations Unies doit être renforcée et nous devons accompagner nos paroles d'actions appropriées, pour que les structures novatrices proposées par le Secrétaire général aient une chance de fonctionner et de sortir l'Organisation de la paralysie qui l'a caractérisée tout au long de la guerre froide. Les premières mesures visant à sortir de cette paralysie ont été prises, mais il reste encore un long chemin à parcourir. Dans nos efforts pour parvenir aux objectifs redéfinis visant à garantir la paix et la sécurité internationales, nous devons prendre garde à ce qu'aucune tentative ne soit faite, délibérément ou non, pour élargir l'interprétation de la Charte afin de l'adapter à des programmes politiques, voire économiques, cachés.

La composition universelle des Nations Unies devrait permettre à la communauté internationale d'examiner de manière équitable, honnête et juste toute question qui risque de compromettre ou de remettre en cause l'atmosphère de paix et de sécurité internationales à laquelle nous aspirons. Dans cette perspective, je voudrais dire que Maurice s'enqage à appuyer les propositions du Secrétaire général en ce qui concerne la diplomatie préventive, l'établissement et le maintien de la paix et les mesures de confiance prévues pour ce qui est des Nations Unies et de leurs organes exécutifs. Mais, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport annuel, les Nations Unies ne reçoivent pas, notamment de ceux qui en ont les moyens, les ressources nécessaires pour satisfaire les demandes qui lui sont faites. Le rapport du Secrétaire général nous informe que, depuis 1988, 13 nouvelles opérations de maintien de la paix ont été organisées et que l'Organisation administre actuellement 12 opérations de maintien de la paix dans diverses régions du monde, opérations dont le coût est estimé à 3 milliards de dollars pour l'actuelle période de 12 mois.

Si nous comptons que l'ONU s'acquitte du nouveau rôle que nous élaborons à son intention, nous devons veiller collectivement à lui fournir également l'appui financier requis. Ce n'est qu'avec des bases financières solides que les Nations Unies pourront répondre de manière appropriée et satisfaisante à

nos aspirations. Je voudrais donc en appeler aux autres Etats Membres pour qu'ils respectent leurs obligations financières dans un délai raisonnable, ce qui aurait pour effet d'éliminer les contraintes budgétaires actuellement imposées à l'Organisation. Je voudrais ajouter que mon pays, qui fait partie des Etats Membres qui versent fidèlement leurs contributions chaque année, envisage favorablement les propositions du Secrétaire général visant à résoudre les problèmes de liquidités, telles qu'énoncées dans son rapport.

Je ne saurais laisser de côté la question de la réforme de l'Organisation sans m'associer à ceux qui ont demandé un examen des responsabilités du Conseil de sécurité dans ce nouvel environnement qui est le nôtre. Nous devons veiller à ne pas devenir la proie facile des dangers qu'un monde unipolaire peut engendrer. Il est évident qu'un nouvel ordre mondial est en train de naître. Attachons-nous à ne pas envisager de nouvel ordre mondial sous un angle limité et à ne pas en faire une notion limitée. Nous nous félicitons des activités sans cesse croissantes du Conseil de sécurité dans la mesure où, comme le Secrétaire général le fait savoir dans son rapport, au cours des sept premiers mois de 1992, 46 résolutions ont été adoptées par le Conseil alors que 14 l'ont été en tout pour l'année 1987. Nous devons néammoins veiller à ce que certaines ambiguïtés ne puissent se glisser dans ces résolutions, ambiguïtés qui peuvent dangereusement ouvrir la voie à des interprétations variées de ces résolutions, dont l'application risque de perpétuer une situation de conflits qui, malheureusement, est fréquente partout dans le monde. De fait, le Conseil de sécurité a été critiqué pour ce qui semble être une approche au cas par cas de questions relatives à la sécurité internationale. Il est donc nécessaire de définir des considérations fixes, qui détermineraient à leur tour les situations qui constituent des menaces à la paix et à la sécurité internationales et exigent que des mesures soient prises par le Conseil de sécurité.

Il a en outre été souligné, à juste titre, que bien qu'un rôle plus dynamique et vigoureux soit envisagé pour le Conseil de sécurité, un tel mandat élargi du Conseil devrait être assorti d'une transparence et d'une démocratie accrues. Nous sommes entièrement d'accord avec le Secrétaire général qui, dans l'introduction de son rapport, tout en faisant valoir que la situation internacionale actuelle exige une organisation capable d'oeuvrer au développement humain sous ses aspects économique, social, environnemental et politique tout à la fois, souligne que:

"La pleine application des principes de la démocratie tant paymi les nations qu'au sein de notre organisation constitue une condition essentielle à cet égard." $(\frac{\lambda}{47/1}, \text{par. 9})$

Dans ce contexte, nous attendons avec beaucoup d'intérêt les résultats des débats du Groupe de travail de haut niveau pour la restructuration de l'Organisation des Nations Unies établi par le récent sommet du Mouvement des pays non alignés.

J'ai déjà eu l'occasion de dire que l'année 1995, qui marquera le cinquantième anniversaire de notre organisation, sera également l'année de l'examen et du renouvellement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. L'année dernière, dans ma déclaration devant l'Assemblée, j'ai parlé longuement de la question du désarmement, essentiellement parce que - en particulier pour nous, petits Etats du monde - c'est le seul moyen d'arriver à une sécurité durable. J'avais alors exprimé l'espoir qu'à la suite des déclarations spectaculaires de M. Gorbachev, Président de l'ex-Union soviétique, du Président Bush et du Président Mitterrand, la course au désarmement se confirmerait. C'est avec une satisfaction profonde que mon pays voit les progrès immenses réalisés au cours de l'année dernière dans cette voie. Nous nous félicitons du vote, par le Sénat des Etats-Unis, il y a deux mois, d'un moratoire de neuf mois sur les essais nucléaires américains et de la fin de tous les essais de ce genre d'ici à septembre 1996, décision prise dans le sillage des moratoires français et russe. Ces événements nous amènent à affirmer que le moment est venu pour chacun de nous d'envisager sérieusement la conclusion d'un traité d'interdiction totale des essais nucléaires, d'autant plus que la communauté internationale s'est félicitée de l'accord intervenu entre les Présidents Bush et Eltsine à Washington D.C., au mois de juin de cette année, de réduire de deux tiers environ le nombre d'ogives nucléaires à longue portée des Etats-Unis et de la Russie.

Un autre événement encourageant en matière de désarmement est le fait que la Chine et la France ont tenu leur promesse et déposé leurs instruments d'adhésion au Traité sur la non-prolifération. Au sujet de ce traité, je voudrais redire à quel point il est urgent et nécessaire qu'un dialogue officieux s'établisse d'ici à 1995 entre les Etats parties au Traité et les Etats non parties, afin d'examiner de la meilleure façon possible les dispositions du Traité qui l'ont empêché, jusqu'à présent, d'acquérir une dimension universelle.

Nous comptons également sur la mise sur pied en 1993 du Comité préparatoire de la Conférence de renouvellement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1995, et sommes certains qu'il connaîtra des débats fructueux et concluants.

Nous nous réjouissons des progrès accomplis dans la formulation d'une convention relative aux armes chimiques et félicitons les négociateurs de Genève qui ont effectué un travail ardu pour veiller à ce que la date limite de 1992 pour la mise au point d'une telle convention soit respectée. Je suis heureux d'informer l'Assemblée que Maurice parrainera avec d'autres la résolution relative à cette convention et comptera parmi ses premiers signataires lorsqu'elle sera ouverte à la ratification.

Nous croyons que, avec la fin de la guerre froide et le début d'une nouvelle ère, le désarmement nucléaire complet et l'élimination des armes de destruction massive ne sont plus un rêve, mais qu'ils sont maintenant entrés dans la sphère de la réalité. En vue de parvenir à cet objectif idéal, Maurice appuiera toutes les initiatives crédibles, y compris l'élaboration d'une convention prévoyant l'arrêt de la production de matières nucléaires fissiles à des fins d'armement, ainsi qu'une convention internationale sur des garanties en matière de sécurité nucléaire négative.

Si nous nous félicitons des éléments positifs que l'on note dans le domaine du désarmement, dont certains que je viens de mentionner, nous déplorons la poursuite du transport sur terre et en haute mer de matériel nucléaire extrêmement dangereux. Nous avons également pris connaissance avec une grande inquiétude du transport de plutonium et d'autres déchets toxiques à travers le monde. Nous exhortons les pays participant à ce commerce de s'en abstenir et de prêter attention aux préoccupations sincères qui ont été exprimées et qui continuent de l'être par la communauté internationale.

Maurice déplore que certaines entreprises privées, basées en Europe, exploitent de manière éhontée le désarroi et le chaos total qui règnent en Somalie pour décharger des déchets toxiques sur son territoire, aggravant ainsi les calamités qui prélèvent déjà un lourd tribut en vies humaines. La communauté internationale doit, à l'unisson condamner, ces actes abominables. Il est vraiment regrettable, alors que nous tentons, dans le cadre du nouveau

rôle de l'ONU et d'autres organisations régionales, de résoudre les conflits qui affligent le monde, que d'autres exploitent sans aucune vergogne ces conflits pour en tirer à leurs fins un bénéfice matériel.

En ce qui concerne l'état des conflits dans le monde, un triste tableau se dessine sous nos yeux. Dans certaines régions, surtout après l'effondrement historique d'un bloc idéologique, de nouveaux dangers menacent dangereusement des populations entières en proie à des querelles ethniques et nationalistes. Leur libération après de longues années de répression semble avoir fait place à un malheureux désir d'autodestruction.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le manque flagrant de considération pour la valeur de la vie humaine et de la propriété, qui est devenu un fait quotidien dans certaines parties d'Europe orientale. Il est très difficile d'accepter que des sentiments ethniques, religieux et nationalistes deviennent si puissants qu'ils conduisent au sacrifice de populations entières, ou que des dirigeants politiques encouragent de tels actes meurtriers ou génocidaires alors qu'ils auraient dû pouvoir aplanir leurs différends pacifiquement au moyen de négociations civilisées. malheureux de constater que si ce sont divers groupes politiques - souvent motivés par un sentiment malavisé et exagéré d'expansion territoriale - qui transforment des régions entières en champs de bataille et détruisent complètement villes et villages, c'est en fait la population civile innocente qui essuie le feu de la querre. Inutile de rappeler les innombrables récits d'atrocités commises quotidiennement dans de nombreuses régions du monde pour convaincre quiconque de la réalité des calamités anthropiques qui nous affligent. Chaque jour devient un cauchemar en raison des tueries absurdes perpétrées au nom de la suprématie.

D'une part, nous n'épargnons aucun effort pour nous débarrasser collectivement des régimes oppresseurs et des idéologies superficielles, mais, d'autre part, une fois cet objectif atteint, chacun retourne ses armes contre l'autre. Des nations entières se sont écroulées au cours des derniers mois, surtout en Europe et en Afrique. Des populations entières ont été décimées. La Bosnie-Herzégovine et la Somalie offrent des exemples attristants et déshonorants d'actes de cruauté et de brutalité dont les hommes sont capables. Dans ces deux cas, la communauté internationale s'est montrée

scandaleusement lente à trouver les moyens de mettre un terme aux tueries absurdes qui marquent l'évolution quotidienne de la situation dans ces pays, dont les victimes sont les populations innocentes et sans défense.

Quelle triste image de l'humanité en résulte-t-il. Pendant des mois, nous sommes restés impassibles devant les images de désolation et de désespoir, d'êtres humains émaciés trop malades et trop faibles pour bouger, de personnes mutilées dont il ne restait plus que la peau et les os - images que nous avons regardées sur le petit écran dans le confort de nos salons. Pendant des mois, rien n'a été fait pour remédier à la situation dramatique des droits de l'homme - car c'est bien de cela qu'il s'agit - qui couvait en Somalie. Cela m'amène à aborder une autre question prioritaire à l'ordre du jour international : celle des droits de l'homme.

Il est notoire depuis des temps immémoriaux que l'homme en tant qu'individu, est capable d'aller aux extrêmes. Tout comme il est capable de montrer une compassion et un amour illimités, il peut manifester envers ses congénères un sens diamétralement opposé et insupportable de cruauté et d'oppression. Mais lorsque ce harcèlement et cette négation des droits de l'homme fondamentaux s'institutionnalisent, cela constitue un danger dont devrait s'inquiéter la communauté internationale.

On ne peut parler de progrès et de développement économiques sans par ailleurs s'assurer que les hommes - qui demeurent au coeur du développement et donc du progrès - ne sont privés ni de leur dignité ni de leurs droits et libertés fondamentaux. La promotion et le respect des droits de l'homme doivent demeurer en tête de la liste des priorités de la communauté internationale. De fait, comme nous le rappelle le Secrétaire général dans son rapport, la Charte des Nations Unies fait du respect des droits de l'homme un des buts prioritaires de l'Organisation. Un dialogue constant en vue de désamorcer toute situation où les droits de l'homme sont violés doit être encouragé et bien accueilli à tous les niveaux.

Les droits de l'homme sont indivisibles. Les droits politiques, sociaux, civils et économiques sont essentiels à l'humanité dans sa quête de progrès et dans ses démarches pour l'amélioration économique et sociale de son cadre de vie. C'est pourquoi Maurice appuie fermement ceux qui estiment que le fait de s'intéresser aux droits de l'homme ainsi que de les promouvoir et de les

défendre ne peut être considéré comme une ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat lorsque cet Etat manifeste un mépris arrogant pour les droits et libertés fondamentaux de son peuple. Nous croyons que les violations et le non-respect flagrant des droits de l'homme doivent être vigoureusement condamnés. Tout comme elle a condamné à l'unisson l'apartheid en tant que non-respect des droits de l'homme, la communauté internationale devrait se montrer assez libre et honnête pour montrer du doigt ceux qui continuent d'entraver les efforts que font des hommes pour affirmer leur dignité. Si nous pouvons nous déclarer librement contre des fléaux tels que l'apartheid, le racisme et la xénophobie, nous devons pouvoir tout aussi librement dénoncer ceux qui, pour des motifs obscurs ou archaïques mais souvent par égocentrisme, nient à leurs semblables la liberté d'exercer leurs droits fondamentaux.

Nous condamnons donc sans réserve ceux qui, pour des raisons d'opportunisme ou de survie politiques, jugent nécessaire, dans le cours normal des événements, de priver leur peuple de ses droits civils et politiques et qui vont jusqu'à emprisonner et même exterminer ceux qui militent en faveur de ces droits. Nous considérons aussi avec une grave préoccupation les cas où des personnes - qui sont chargées de surveiller, au plan local et international, le respect des droits de l'homme - ont été arrêtées, incarcérées ou même tuées pour avoir tenté de venir en aide à des populations qui sont victimes de violation des droits de l'homme.

Cependant, nous voulons appeler la communauté des pays donateurs à s'assurer que, lorsqu'elle suspend ou interrompt son aide à un pays ou une région quelconques à titre de mesure punitive contre des régimes coupables de violations et de non-respect flagrants des droits de l'homme, rien ne sera fait pour aggraver le sort de personnes innocentes qui mènent déjà une vie misérable du fait que leurs droits fondamentaux leur sont refusés. Après tout, les sentiments humains et donc la compassion humanitaire doivent transcender les considérations politiques. Il ne faut pas aggraver les souffrances d'un peuple qui est déjà victime de violations des droits de l'homme en le privant d'une aide dont il a tant besoin.

En vue de s'attaquer d'une façon positive et constructive aux cas de violations graves des droits de l'homme commises dans certains territoires, nous appuyons pleinement l'idée selon laquelle l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité devraient être en mesure de charger le Secrétaire général d'organiser l'envoi de missions d'enquête dans ces territoires, soit à la demande des gouvernements de ces derniers, soit à la demande de l'organe approprié des Nations Unies elles-mêmes, sous réserve, bien sûr, des dispositions arrêtées au préalable avec les Etats concernés.

Nous nous devons de louer ici le travail fait par la Commission des droits de l'homme et le Comité des droits de l'homme des Nations Unies, le Centre pour les droits de l'homme de Genève et le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que les diverses organisations non gouvernementales qui ont joué un rôle crucial dans la protection et le renforcement des droits de l'homme. Nous tenons aussi à ce qu'il soit pris acte de notre reconnaissance à l'égard des Etats qui ont pris les mesures législatives appropriées pour mettre les droits de l'homme sous la protection de la loi et pour faire en sorte que la jouissance des droits de l'homme devienne automatique.

Etant donné l'intérêt international pour les droits de l'homme, nous espérons que toutes les parties concernées saisiront l'occasion offerte par la deuxième Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui doit se tenir à Vienne en juin 1993, pour s'engager à défendre et à favoriser les droits de l'homme partout dans le monde. Le respect des droits de l'homme doit devenir une caractéristique fondamentale de tous les gouvernements. Un débat passionné se déroule actuellement sur le lien entre la démocratie, le développement et les droits de l'homme, et en fait sur la question des droits de l'homme et de la souveraineté. Nous pensons que la Conférence de 1993 est l'endroit idéal pour débattre suffisamment de ces questions pour pouvoir dégager des normes universelles. Je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter au Comité préparatoire de Genève plein succès dans les travaux qu'il vient de commencer.

La vague de racisme et de xénophobie dans certains pays occidentaux nous préoccupe également très sérieusement, et la discrimination dont les travailleurs migrants et les étudiants étrangers font l'objet dans ces pays constitue à notre avis une violation des droits de l'homme. Il est

profondément regrettable de constater que certains pays qui se prétendent les champions des droits de l'homme ne soient pas sans reproche en ce domaine. Qu'ils commencent à respecter les droits de l'homme chez eux avant de dénoncer les violations des droits de l'homme au-delà de leurs frontières et d'agir contre ces violations!

De même, certains pays, prompts à dénoncer les violations des droits de l'homme, ne sont pas toujours aussi irréprochables qu'ils devraient l'être en la matière. Nous sommes fermement convaincus que la même démarche s'impose dans tous les cas de violations présumées des droits de l'homme, où qu'elles se produisent. Aucun intérêt politique ou économique ne devrait intervenir dans cette démarche. Condamner certains pays plutôt que d'autres ne fera que transformer la question des droits de l'homme en farce.

Je voudrais maintenant parler brièvement de quelques questions qui intéressent particulièrement Maurice. L'évolution regrettable des événements en Afrique du Su., notamment le massacre de Boipatong et la tuerie de Bisho, a jeté un froid sur l'ardeur avec laquelle nous attendions l'accession de la République d'Afrique du Sud au sein des pays libres et démocratiques du monde. Nous en appelons à toutes les parties intéressées en Afrique du Sud, et en particulier à ceux qui sont actuellement au pouvoir, pour qu'elles réexaminent leurs positions de la façon la plus positive possible, de façon que l'objectif dont nous rêvons pour ce pays puisse être atteint dans un avenir pas trop éloigné, et que chaque citoyen de la nation qui naîtra puisse commencer à oeuvrer à sa reconstruction sur la base de la liberté, de la paix, de l'égalité et de la justice. Nous espérons que la sagesse de tous les dirigeants concervés et les encouragements de la communauté internationale permettront la reprise des négociations, suspendues actuellement, au profit de tous les citoyens sud-africains.

Dans le Mozambique voisin, une percée a semblé sur le point de se produire lorsque toutes les parties intéressées se sont déclarées prêtes à oeuvrer au développement du pays, à la suite des récentes négociations visant à mettre fin à des années de guerre civile. Nous espérons que les obstacles de dernière minute seront surmontés dans un esprit de compromis pour que la paix puisse enfin s'installer, dans l'intérêt bien compris de la population.*

^{*} La Président assume la présidence.

De même, nous sommes encouragés par les pourparlers de paix en cours au Moyen-Orient. Nous ne devons cependant jamais perdre de vue que le coeur du problème reste une solution équitable et juste du problème palestinien.

Le fléau de la famine et de la sécheresse qui continue à prélever un lourd tribut en vies humaines sur le continent africain, notamment dans la partie australe et dans la corne de l'Afrique, nous préoccupe profondément. Nous voudrions que la communauté internationale agisse plus rapidement pour mettre fin à ces terribles pertes de vies humaines, qui sont devenues un fait quotidien dans de nombreux pays de cette région. Maurice est prête à contribuer dans la mesure de ses moyens à toute mesure destinée à soulager les souffrances de ces gens malheureux et souvent oubliés.

Une autre question à laquelle Maurice attache une grande importance est la nécessité de respecter l'intégrité territoriale des nations. Je voudrais une fois de plus exprimer ici officiellement la reconnaissance de mon pays à tous les pays qui n'ont jamais cessé de manifester leur appui à notre souveraineté sur l'archipel des Chagos, y compris Diego Garcia. Nous informons l'Assemblée générale que nous avons repris contact avec le Royaume-Uni sur cette question.

Dans mon allocution à l'Assemblée l'année dernière, j'ai exprimé l'espcir que les dirigeants de Fidji corrigent la situation qui règne dans ce pays en amendant la Constitution actuelle à la satisfaction de tous les citoyens de pays frère insulaire. Maurice est encouragée par les récentes affirmations du Premier Ministre de ce pays selon lesquelles il s'est engagé moralement à revoir la Constitution du pays. Nous sommes sûrs que le Gouvernement fidjien agira maintenant sur la base de ces affirmations et permettra une fois de plus aux citoyens de Fidji, quelle que soit la communauté à laquelle ils appartiennent, de travailler ensemble au développement de leur pays.

De même, nous louons les autorités d'une autre île soeur voisine, Sri Lanka, pour les efforts qu'elles déploient en vue de mettre fin aux querelles déplorables qui ravagent leur pays et entraînent de lourdes pertes de vies humaines. Nous sommes sûrs que, moyennant un degré raisonnable de compromis de part et d'autre, la paix et l'harmonie pourraient régner à nouveau dans le pays.

Enfin, je voudrais réaffirmer la confiance que mon pays continue de placer dans la sagesse collective de notre organisation et l'assurer de notre appui sans réserve dans les efforts louables que, sous la direction compétente et éclairée de M. Boutros Boutros-Ghali, elle déploie pour s'attaquer aux obstacles politiques, sociaux et économiques qui continuent de joncher la voie conduisant à la coexistence harmonieuse et au progrès mondial.

M. ABU JABER (Jordanie) (interprétation de l'arabe): Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi de vous adresser, au nom de mon pays, des félicitations chaleureuses à l'occasion de votre élection au poste de Président de l'Assemblée générale à sa quarante-septième session. Vous représentez une nation amie avec laquelle mon pays entretient des relations solides d'amitié et de coopération. Votre expérience et vos compétences contribueront au succès de nos travaux et nous aideront à atteindre les résultats souhaités.

C'est également un grand plaisir pour moi d'adresser nos remerciements et notre reconnaissance à votre prédécesseur, M. Samir Shihabi, qui, grâce à son savoir-faire, son expérience et sa patience, a pu diriger les travaux de notre session précédente avec un succès particulièrement remarquable.

Je tiens également, au début de ma déclaration, à exprimer mes sincères remerciements et ma profonde gratitude au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour ses efforts incessants en vue de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétariat de l'Organisation et d'en faire un outil plus efficace au service de la paix et de la sécurité internationales, capable de faire face aux défis et aux problèmes qui sont apparus après la fin de l'ère de la guerre froide. Je tiens également à louer son rapport bien réfléchi et complet sur le travail de l'Organisation, qui témoigne de la nouvelle orientation prometteuse de l'Organisation ces Nations Unies sous sa direction.

La quarante-septième session se tient à un moment où de nombreux nouveaux Etats sont devenus membres de l'Organisation des Nations Unies, contribuant ainsi à l'universalité de notre organisation. Je leur souhaite à tous la bienvenue et j'attends avec intérêt leur contribution à faire triompher les objectifs et les principes de la Charte des Nations Unies.

Conscient que le monde vit dans un état d'interdépendance et convaincu de la valeur du dialogue, de la diplomatie et des négociations en tant que moyen idéal, sinon unique, de résoudre les différends internationaux, mon pays se réjouit à l'idée de coopérer avec tous les Membres de l'ONU afin d'élever notre société humaine à des niveaux plus élevés de progrès, de stabilité et de croissance.

Ces dernières années, le monde a connu de nombreux changements historiques et sans précédent tendant vers la démocratie et la promotion des libertés, la primauté du droit, le respect des droits de l'homme et la recherche du progrès et du développement. Si la fin de l'affrontement idéologique entre l'Est et l'Ouest a donné lieu à l'émergence d'un nouvel état d'harmonie internationale à un certain niveau, il semble pourtant que cet affrontement dissimulait des braises qui couvaient sous les cendres. Très vite des tendances primitives ont surgi, certaines tribales, d'autres ethniques ou religieuses, qui ne laissent pas augurer d'un avenir très serein pour de nombreuses régions du monde. Cette situation exige que nous prenions des mesures collectives, sous les auspices de l'ONU, pour organiser la transition, afin d'arriver à contenir ces tensions, sous leurs différentes formes, dans un contexte humanitaire acceptable.

Notre monde passe aujourd'hui par une phase de transition d'une époque à une autre, où les changements se succèdent à un rythme stupéfiant, distançant rapidement de nombreux principes culturels, sociaux et politiques auxquels de nombreux groupes dans la société humaine continuent d'adhérer comme s'ils étaient éternels. Il est donc indispensable que nous cherchions à trouver un mécanisme visant à faciliter et à gérer la transition, qui est, sans doute, la période la plus difficile dans la vie d'une communauté comme dans celle d'un individu.

Il y a assez de sagesse dans le monde et, en particulier, dans notre secrétariat, pour que nous puissions, en Jordanie, espérer qu'un avenir meilleur nous attend. La Jordanie n'accepte pas l'argument selon lequel la

technologie moderne qui a fait du monde un petit village, a produit le contraire de ce que l'on attendait d'elle. Nous ne souscrivons pas à l'opinion de ceux qui maintiennent qu'elle a mené à une pétrification idéologique et une indifférence à l'égard des peines, des espoirs et des aspirations des autres.

Cela n'empêche que la Jordanie, petit Etat grand par son leadership, partage avec vous une vision futuriste d'un monde qui se tient au seuil du XXIe siècle. Nous nous sentons justifiés en cela par le fait que nous sommes un Etat qui, depuis sa création, a suivi la voie du droit et de la justice et a poursuivi une politique de rejet de la violence et de l'extrémisme. Il a toujours traité ses affaires intérieures et extérieures de manière rationnelle, modérée et équilibrée, ce qui a fait de la Jordanie une oasis de stabilité dans une région turbulente secouée par les émotions, l'extrémisme et la violence idéologique et physique. Peut-être, le résultat le plus positif de cette politique a-t-il été l'établissement dans mon pays d'un régime démocratique solide fondé sur le pluralisme politique.

La Jordanie, qui croit à l'action collective et aux principes de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'à un monde de paix, de sécurité et de stabilité, est fière de la confiance qu'on lui a témoignée en lui demandant de participer aux forces de maintien de la paix dans plusieurs zones de tension du monde : en Croatie et au Cambodge, en plus de l'envoi d'observateurs en Angola et en Somalie. Mon pays est donc convaincu de la nécessité d'appuyer l'ONU, afin de lui permettre de mener à bien ses fonctions essentielles énoncées par la Charte, à savoir, promouvoir la paix et la sécurité dans le monde et fournir les moyens d'apporter à ses peuples le bien-être et le progrès.

Nous affirmons que l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Secrétariat, sous la direction du Secrétaire général M. Boutros Boutros-Ghali - bien connu pour sa patience, sa clairvoyance et ses amples connaissances - de concert avec la volonté politique des Etats Membres et l'aspiration des peuples à un monde meilleur, devraient pouvoir former dans leur ensemble les bases de toute action efficace en matière de diplomatie préventive en vue de l'instauration et du maintien de la paix, ainsi que du processus de rétablissement de la paix après une guerre. "L'Agenda pour la paix" (A/47/277), élaboré par le Secrétaire général est, de fait, une contribution

M. Abu Jaber (Jordanie)

très précieuse en raison de la profondeur et de l'envergure de son analyse et de la gamme de scénarios et hypothèses qu'il envisage pour l'Organisation des Nations Unies, afin de renforcer son efficacité et de dynamiser ses différentes institutions et organismes dans la perspective de forger un monde nouveau de paix et de prospérité.

Je voudrais, en abordant les questions et problèmes internationaux les plus importants, commencer en premier par traiter du conflit dans la région du Moyen-Orient et, au coeur de ce conflit, la question de la Palestine. Mon pays, la Jordanie, a vécu la tragédie du peuple palestinien depuis le début, a porté le poids de ses répercussions économiques, sociales et politiques, bien qu'il ne dispose que de ressources et de moyens limités.

Nous avons pu voir récemment que cette question a bénéficié des immenses changements politiques et des percées internationales que la fin de la guerre froide a entraînés. En effet, le conflit arabo-israélien et la question de Palestine ont pris une tournure positive, en harmonie avec ces changements, à commencer par la Conférence de paix de Madrid.

La Jordanie participe à ce processus de paix mue par son ferme attachement à la réalisation d'une paix juste, générale et durable dans la région, et convaincue aussi de la justesse de la cause palestinienne et du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris son droit d'établir son propre Etat indépendant sur son territoire national, ainsi que du droit de tous les Etats de la région de vivre en paix et dans la sécurité, dans des frontières reconnues. Ces prémisses et objectifs du processus de paix sont fondés sur des décisions internationales, et au premier chef les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui affirment l'équation du retour des territoires occupés, y compris le territoire jordanien et le Golan syrien, en échange de la paix, et qui affirment également la nécessité du retrait israélien d'Al Qods arabe.

En Jordanie, nous sommes convaincus que la paix est un objectif que notre génération doit s'efforcer d'atteindre. Pour qu'elle soit réelle et durable, la paix doit être fondée sur la légalité internationale. Elle doit être juste et générale, afin d'être acceptée par les générations futures. Elle doit encourager tous les peuples de notre région à progresser sur la voie du développement économique, social et culturel, dans un climat de sécurité, de stabilité, de liberté et de démocratie, et dans un contexte de coopération et de compréhension, qui devraient se traduire par le bien-être et la prospérité de toute la population de la région. La justice, le caractère général et la durabilité sont les bases sur lesquelles doit être établie la paix au Moyen-Orient. Ces bases sont organiquement liées et inséparables.

Nous déplorons le fait qu'alors que nous sommes engagés dans des négociations de paix directes avec Israël, ce pays continue de se livrer à des actes de répression et d'oppression de toutes sortes contre le peuple palestinien soumis à son occupation. Il est étrange de voir qu'au moment où les parties au conflit négocient sur la base de la légalité internationale, Israël poursuit ses pratiques illégales, dont la plus manifeste est la construction de nouvelles colonies de peuplement et le renforcement de celles qui existent déjà.

Il est vrai que le nouveau Gouvernement israélien a pris certaines mesures apparemment positives en ce qui concerne sa politique dans les territoires occupés. Ces mesures sont néanmoins insuffisantes. Nous attendons encore, le monde entier attend encore, qu'Israël passe des paroles

aux actes. Le classement des colonies de peuplement en colonies de sécurité et colonies politiques est une fragmentation du principe de la légalité, qui est indivisible. La libération de certains détenus, alors que des milliers d'autres restent emprisonnés, ne modifiera pas l'ampleur de la répression à laquelle est soumis le peuple palestinien.

Si le Gouvernment israélien veut véritablement manifester un sérieux désir de parvenir à la paix et donner la preuve de sa bonne foi, il doit d'abord s'engager à appliquer les dispositions de la quatrième Convention de Genève aux territoires occupés et à arrêter complètement la construction des colonies - toutes les colonies - de peuplement.

En ce qui concerne le Liban, Israël continue de refuser d'appliquer la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui demande qu'Israël se retire du Sud-Liban. C'est pourquoi nous exigeons le retrait inconditionnel d'Israël de tout le territoire libanais et demandons à la communauté internationale d'être solidaire du Liban et d'aider le Gouvernement libanais à reconstruire ses structures économiques et sociales, et de permettre à son peuple de vivre dans la sécurité, le bien-être et la propérité auxquels il aspire.

Les différentes résolutions du Conseil de sécurité à propos de l'Iraq ont placé l'Etat de l'Iraq et son peuple dans une situation différente de celle dans laquelle ils se trouvaient en 1990 et 1991. Les souffrances du peuple iraquien, que nul n'ignore, et la menace de démembrement et d'instabilité – qui n'entraient pas dans les intentions des résolutions du Conseil de sécurité – font qu'il est nécessaire que nous examinions l'Iraq sous cette nouvelle perspective. C'est pourquoi la Jordanie – qui respecte les résolutions du Conseil de sécurité et espère que l'on mottra fin aux séquelles de la crise du Golfe par des moyens pacifiques – ti at à souligner qu'elle souhaite agir pour alléger les souffrances du peuple iraquien et préserver son intégrité territoriale en tant qu'entité intégrale du Golfe. Il n'est de l'intérêt de personne, sur le plan régional ou international, que l'Iraq soit divisé ou que zon peuple continue de souffrir. Il n'est de l'intêrêt de personne non plus que la sécurité et la stabilité ne règnent pas dans la région du Golfe.

M. Abu Jaber (Jordanie)

Si nous avons de grands espoirs de voir les conséquences de la crise du Golfe éliminées, nous regrettons de voir poindre une nouvelle crise : le différend qui a récemment surgi entre les Emirats arabes unis et la République islamique d'Iran refuse de reconnaître les droits souverains des Emirats arabes unis sur les îles d'Abou Moussa, de Grande Tonb et de Petite Tonb. La Jordanie voudrait réitérer à cet égard sa position ferme en ce qui concerne le respect du principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force. Nous invitons la République islamique d'Iran et les Emirats arabes unis à parvenir à une solution pacifique au moyen du dialogue, fondé sur les principes de la Charte des Nations Unies, afin de maintenir des relations de bon voisinage et de consolider la paix et la sécurité dans la région du Golfe.

La situation tragique du peuple somali pose à l'Organisation des Nations Unies et à la conscience de l'humanité un énorme défi qui exige une réaction immédiate et efficace. Les images de mort, de famine et de réfugiés qui remplissent nos écrans de télévision en appellent à la conscience du monde pour qu'il soit mis fin à cette situation. Tout en appréciant à leur juste valeur les efforts inlassables que le nouveau Secrétaire général déploie tant au niveau politique qu'au niveau des secours, la délégation de mon pays souligne la nécessité d'une action rapide et efficace de l'ONU et de la communauté internationale, afin d'adopter un plan intégré qui mettrait fin à la tragédie de la Somalie. Celui-ci devrait inclure un cessez-le-feu, l'application d'un programme d'action intégré pour garantir la livraison des fournitures de secours humanitaires aux différentes régions et des mesures en vue de la convocation d'une conférence de réconciliation, d'unité nationale et de transition, dans le but d'aider le pays à reconstruire son infrastructure. Nous devons nous occuper également des conséquences régionales de la crise : l'afflux de réfugiés somalis dans les pays avoisinants et l'instabilité qu'il provoque dans la corne de l'Afrique.

M. Abu Jaber (Jordanie)

La situation tragique dans la République de Bosnie-Herzégovine n'a cessé de s'aggraver pour prendre maintenant un tour extrêmement dangereux. Garder le silence à son sujet mettrait en cause les principes de démocratie, de civilisation et de sécurité collective. Les rapports nombreux qui nous parviennent continuent à faire état de violations systématiques du droit humanitaire international à l'encontre de la population de ce jeune pays, dont le territoire est peu à peu grignoté. Par ailleurs, on s'emploie toujours à en modifier la structure démographique par le biais d'épouvantables campagnes d'épuration ethnique aussi atroces que féroces. Il est à la fois douloureux et dangereux que cette situation persiste en dépit des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il faut trouver de toute urgence une solution pacifique en Bosnie-Herzégovine, conformément à la Charte des Nations Unies et aux normes du droit international. Rien ne devrait soustraire l'ONU et la communauté internationale à leur responsabilité de prendre efficacement et rapidement les mesures qui s'imposent pour mettre fin à l'agression, garantir l'unité, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la Bosnie-Herzégovine, la pleine souveraineté de son gouvernement sur tout son territoire, et pour remédier aux conséquences de l'agression. Nous sommes persuadés que le processus de paix engagé par la Communauté européenne et ses Etats membres, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, pour arriver à un règlement pacifique en Bosnie-Herzégovine donnera la priorité à ces éléments. A cet égard, je ne peux qu'exprimer la reconnaissance de mon pays au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et au Secrétariat qui ne ménagent aucun effort pour que le processus de paix en Bosnie-Herzégovine aboutisse et pour donner plus d'ampleur encore aux opérations de secours qu'ils ont entreprises.

Les principes que défend mon pays et qui déterminent sa position à l'égard de tous les conflits internationaux sont ceux du droit des peuples à l'autodétermination, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et du rejet de toutes les formes d'occupation. Mon pays se félicite à cet égard du processus de réconciliation au Cambodge, lequel repose sur les accords de Paris signés par toutes les parties cambodgiennes. Mon pays juge extrêmement important que toutes les parties respectent lesdits accords et les engagements qu'ils contiennent. Ceux-ci doivent servir de garantie et de

mécanisme approprié pour parvenir à un règlement pacifique d'ensemble et au rétablissement de la paix dans ce pays ravagé par la guerre, dans le cadre d'une réconciliation nationale dans un Cambodge uni, indépendant et souverain.

Pour ce qui est de la question de Corée, ma délégation voudrait dire combien elle est satisfaite des progrès enregistrés dans le dialogue et les pourparlers de haut niveau qui ont actuellement lieu entre les deux Corée, de même que des accords ainsi conclus qui visent le renfercement de la confiance mutuelle entre les deux pays et la réunification de la péninsule coréenne dans le cadre de l'unité nationale.

En ce qui concerne la question de Chypre, mon pays apprécie énormément les efforts du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui poursuit ses bons offices depuis 1975. Nous suivons avec beaucoup d'intérêt et d'espoir les discussions qui se déroulent actuellement sous ses auspices et avec ses encouragements entre les dirigeants des deux communautés grecque et turque pour régler pacifiquement le problème.

A l'instar du reste du monde, la Jordanie se félicite des résultats du référendum organisé en mars dernier par le Gouvernement d'Afrique du Sud.

Ces résultats sont un prélude constructif à la fin de la politique d'apartheid en Afrique du Sud et augurent bien de l'obtention, par les groupes en conflit, d'un règlement politique d'ensemble dans un système démocratique qui mettrait fin à la domination de la minorité. L'accord conclu il y a quelques jours entre M. Mandela et le Président De Klerk pour la reprise des discussions après les déplorables événements violents de juin dernier nous conduit à espérer à nouveau que toutes les parties coopéreront pour rédiger une nouvelle constitution et trouver rapidement une solution politique qui élimine la politique d'apartheid et fasse triompher la démocratie.

Mon gouvernement déplore les événements sanglants qui ont eu lieu récemment en Afghanistan, ajoutant encore aux souffrances du peuple afghan. C'est ainsi que, tout en souhaitant au Gouvernement afghan de réussir à renforcer la sécurité et la stabilité et à reconstruire les infrastructures dévastées par la guerre civile, il appuie la demande faite par ce gouvernement à l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale de lui prêter assistance et secours.

M. Abu Jaber (Jordanie)

La polarisation Est-Ouest qui caractérisait l'ère de la guerre froide a disparu avec celle-ci. Est alors apparue une nouvelle polarisation Nord-Sud auparavant éclipsée par les préoccupations que suscitait à travers le monde le conflit idéologique Est-Ouest. La polarisation Nord-Sud est essentiellement économique et sociale et, dans l'intérêt de toute l'humanité, nous espérons que les efforts pour la surmonter prendront la forme d'un dialogue positif et constructif. Le Sud en développement a besoin des pays du Nord. Le Nord industrialisé ne peut maintenir sa prospérité et sa stabilité sans un Sud indépendant et développé, libéré de la faim, de la pauvreté et de la maladie et qui ne ploie pas sous le lourd fardeau de la dette.

La planète où nous vivons, avec toutes les menaces qui pèsent sur son écosystème, ne peut pas garantir sa sécurité sans une coopération entre le Nord et le Sud. Cette coopération est dans l'intérêt de toute l'humanité.

Si nous devions décrire le nouveau rôle de l'Organisation des Nations Unies, nous dirions certainement que c'est un rôle humanitaire consistant à protéger et à préserver l'écosystème et la qualité de la vie sur la planète, mais aussi à améliorer le niveau de vie de tous les peuples grâce à la mise en place d'un nouvel ordre économique mondial équilibré et juste. L'Organisation doit également s'efforcer de mettre fin au conflit historique qui oppose depuis des siècles le Nord et le Sud. Pour cela, le Nord doit faire le gros de la besogne en offrant de nouvelles bases et de nouveaux terrains d'entente propices à un développement véritable des régions australes, éliminant ainsi les inégalités et les distortions actuelles.

Il est devenu tout à fait clair qu'un effort commun de développement est essentiel à un avancement progressif du monde, pour que la liberté et la démocratie soient effectivement reconnues et si nous voulons vraiment respecter la dignité humaine et éliminer le sous-développement et les fléaux qu'il entraîne sur le plan social et de la santé, lesquels sont devenus terrifiants par leurs dimensions et leur fréquence.

L'environnement est le patrimoine commun de l'humanité. Aussi, mon pays estime qu'il est de notre responsabilité commune de le protéger. Nous pensons également que les Etats développés doivent, conformément aux engagements qu'ils ont pris à la Conférence de Rio de Janeiro, aider les pays en développement à résoudre leurs graves problèmes, celui de la pauvreté en premier. Par conséquent, nous appuyons la création du comité sur le développement durable et nous nous réjouissons d'avance d'y participer et d'en définir la structure et le mandat.

Si la paix et la sécurité internationales figurent parmi les principaux objectifs que s'efforce de réaliser la communauté internationale, nous avons donc l'obligation d'oeuvrer en vue de limiter l'armement, y compris l'élimination de toutes les armes de destruction massive. Il convient de noter à cet égard les progrès accomplis en ce qui concerne la limitation des armes nucléaires tactiques et la mise au point finale, il y a peu à Genève, du projet de convention sur l'interdiction des armes chimiques. S'agissant des armes classiques, la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session, relative à l'établissement d'un registre international non discriminatoire dans lequel seront portés tous les transferts internationaux d'armes, est une mesure positive sur la voie de la limitation de l'armement, à condition qu'elle soit appliquée de façon équitable et avec impartialité totale, en prenant en considération les différences dans les besoins d'armements des pays. Un système de vérification doit être mis au point, qui tienne compte non seulement des armes importées mais aussi des armes fabriquées sur place, en particulier dans les pays engagés dans des conflits régionaux.

La Jordanie appuie l'utilisation de la science et de la technologie au service du désarmement, la mise au point de systèmes de vérification, les efforts visant à parvenir à un traité d'interdiction totale des essais

nucléaires et la création de zones dénucléarisées, y compris la région du Moyen-Orient. La Jordanie invite également tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait, y compris Israël, à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à placer toutes leurs installations nucléaires sous les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Pour terminer, je voudrais dire que depuis la fin de la guerre froide, comme nous nous en rendons tous compte, le monde se trouve sans nul doute au seuil d'une ère nouvelle. Cela confère à l'Organisation des Nations Unies la responsabilité de se revitaliser afin de marcher de pair avec les données de l'ère nouvelle dans un monde en rapide évolution, de façon que les efforts que nous déployons à l'ONU puissent devenir le fondement d'une vie meilleure. Nous sommes certains que les Etats Membres, conscients de leurs problèmes et de ceux du monde, sont tout disposés à coopérer et à offrir leurs bons offices, sous l'égide d'une Organisation des Nations Unies démocratique grâce aux efforts de ses organes et institutions, guidés par la hauteur de vue et le dévouement du Secrétaire général.

M. GROS ESPIELL (Uruguay) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Votre élection est sans nul doute la preuve que nous nous réjouissons de l'instauration de la démocratie dans votre pays.

Nous tenons également à saluer aujourd'hui l'arrivée au sein de la famille des nations des Etats d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Bosnie-Herzégovine, de Croatie, de Slovénie, de Géorgie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de Moldova, de Saint-Marin, du Tadjikistan, du Turkménistan et de l'Ouzbékistan. Leur participation en tant qu'Etats Membres est la garantie du respect du principe d'universalité, élément essentiel de l'existence et de la vie de l'Organisation.

Nous félicitons aussi M. Boutros Boutros-Ghali, à qui le peuple et le Gouvernement de mon pays ont exprimé à maintes reprises leur reconnaissance et les espoirs qu'ils placent en lui pour s'acquitter de la difficile et importante mission qui lui a été confiée en tant que Secrétaire général, dans la poursuite du travail remarquable accompli par M. Javier Pérez de Cuéllar.

L'année dernière, nous avons souligné, face à l'accélération vertigineuse de l'histoire, les conséquences de l'effondrement de ce qu'on appelait l'ordre ancien, né pendant la guerre froide, et l'attitude qui, à nos yeux, devrait être celle de la communauté internationale face à la nouvelle situation internationale naissante. Nous avons dit – et nous avons encore toutes les raisons de le répéter – que les changements spectaculaires intervenus dans l'ancienne répartition du pouvoir ne nous conduiraient pas nécessairement au nouvel ordre international annoncé, s'ils ne permettaient pas le respect strict et rigoureux des principes fondamentaux de notre charte. Cette perspective nous donne de bonnes raisons d'être optimistes quant à l'avenir, sans pour autant que nous ne tenions compte de tous les éléments négatifs qui existent à l'heure actuelle et qui font que l'on ne peut reconnaître tout à fait l'existence d'un "ordre" véritable.

Le succès du fonctionnement des mécanismes de sécurité collective qui ont èté mis en place pendant la crise du Golfe n'est pas suffisant. Il est essentiel que chaque Etat de la communauté internationale, en fonction de ses capacités d'action et donc de ses responsabilités, adapte son comportement aux principes de la Charte, qui constituent les principes fondamentaux du droit et de l'éthique, et que ces principes soient strictement respectés, en faisant de cette forme de conduite une pratique constante.

A la suite de l'éclatement en Europe du conflit le plus brutal qui se soit produit sur le vieux continent depuis la seconde guerre mondiale, nous nous trouvons cette année face à une menace nouvelle et grave qui pèse sur la sécurité internationale. Dans ce contexte, nous pensons qu'il est de la responsabilité de la communauté internationale d'en rechercher la solution au-delà des intérêts nationaux en jeu et de la distance géographique qui nous sépare ou nous rapproche du conflit.

Nous sommes profondément préoccupés par les atrocités commises, les informations faisant état de la détention de populations civiles dans des camps de concentration, les violations grossières des droits de l'homme et le non-respect répété du droit humanitaire international.

Nous sommes témoins de la violation de principes fondamentaux du droit international, comme celui de l'intégrité territoriale et de la souveraineté, qui conduit à faire fi de la signification véritable de l'autodétermination. En outre, nous voyons avec inquiétude l'introduction inusitée du facteur racial dans les relations internationales et l'émergence d'invocations faites à certaines doctrines, telles que celle de "l'épuration ethnique", pour justifier de graves violations au droit international et aux droits de l'homme.

Nous réaffirmons donc avec la plus grande énergie notre condamnation de ces pratiques et nous exhortons à appliquer des mesures prises collectivement, dans le contexte du droit international, en vue de renforcer l'efficacité des mécanismes des Nations Unies.

La décision de l'Assemblée générale du 19 septembre concernant le statut de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) aux Nations Unies a été appuyée par l'Uruguay. C'était la seule attitude que l'on pouvait adopter, compte tenu des circonstances. Il ne s'agit pas d'un cas d'exclusion ni d'une situation telle que celles prévues aux Articles 5 et 6 de la Charte, mais de la constatation qu'il était impossible, en vertu d'éléments de fait irréfutables, que cet Etat occupe automatiquement le siège de l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie. Cela signifie que le nouvel Etat devra demander son admission en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, en appliquant les dispositions prévues à l'Article 4 de la Charte.

La situation dans cette région, ainsi que la tragédie vécue en Somalie et dans d'autres régions, nous contraint à réaffirmer le devoir, fondé sur les principes de solidarité et de coopération, d'assistance humanitaire. Ce devoir, qui implique la reconnaissance d'un droit dont il est assorti, doit être conçu et appliqué dans le cadre du droit international, sans porter atteinte à d'autres principes essentiels. L'assistance humanitaire doit être décidée par des organismes internationaux compétents, en appliquant le droit, et ne doit pas servir de couverture à des formes déguisées ou cachées d'intervention illégitime, qu'elle soit individuelle ou collective.

Nous nous félicitons de l'évolution encourageante qu'ont connue ces dernières semaines les négociations visant à relancer le processus de paix au Mcyen-Orient. L'amitié traditionnelle et indéfectible du peuple uruguayen à

l'égard des peuples arabes et du peuple juif, ainsi que les excellentes relations diplomatiques que son souvernement maintient avec les pays arabes et avec l'Etat d'Israël, sont autant de facteurs qui nous conduisent à appuyer vigoureusement la recherche commune de paix dans la région, qui doit être fondée sur une sécurité garantie pour tous les Etats de la région, dans le respect de l'intégrité territoriale, du droit à l'autodétermination de tous les peuples et du plein respect des droits de l'homme.

Le Gouvernement de l'Uruguay réaffirme sa volenté de contribuer à la coexistence pacifique et harmonieuse entre les Arabes et les Juifs, tous deux protagonistes essentiels de la civilisation, et son engagement à approfondir ses relations avec les Etats du Moyen-Orient.

Nous sommes saisis d'un document de travail remarquable préparé par le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali. Ce document, qui contient des principes et des points de vue auxquels nous souscrivons, conduit à des réflexions, que nous voudrions exprimer ici.

Aujourd'hui, face au caractère global des problèmes de paix et de sécurité, et à des situations exigeant des réponses universelles - situations qu'il est impossible de traiter selon une approche partielle ou limitée territorialement, comme par exemple les questions relatives à l'environnement, au trafic des stupéfiants et au terrorisme -, il convient de repenser la notion de souveraineté, non pas pour en affaiblir l'essence même, qui représente toujours le fondement de notre organisation internationale, mais pour l'adapter aux exigences actuelles, afin d'édifier un monde pacifique, solidaire, sur la base de la défense et de la protection des intérêts de la communauté internationale dans son ensemble, un précepte qui, selon Francisco de Vitoria, est à l'origine du droit des gens. Cette conception de l'universalisme humanitaire ne pourra jamais signifier la reconnaissance de la légitimité de l'exercice d'un pouvoir par une puissance irdividuelle quelconque en dehors du cadre du droit international.

Le document intitulé "Agenda pour la paix" (A/47/277) présente, de façon concise et intelligente, un ensemble de propositions destinées à appliquer, dans le nouveau contexte international, des mesures systématiques de diplomatie préventive. Nous sommes entièrement d'accord sur ces propositions et sur les aspects essentiels de l'idée globale qui les inspire.

Il convient de donner au Secrétaire général l'appui politique nécessaire pour lui permettre d'agir avec détermination et efficacité, conformément aux idées qu'il a exposées. Nous souscrivons aussi à la nécessité de rechercher un meilleur équilibre entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Nous nous félicitons en outre que figure dans le document une proposition que l'Uruguay a toujours défendue, à savoir le souhait que tous les Etats Membres acceptent sans aucune réserve la compétence de la Cour internationale de Justice en cas de différends entre Etats.

Il ne fait pour nous aucun doute qu'il convient de renforcer les opérations de maintien de la paix. A cet égard, notre pays tient à montrer l'exemple. L'Uruguay a maintenant accru quantitativement le nombre des membres de ses forces armées et de ses forces de police mises à la disposition des Nations Unies jusqu'à un niveau sans précédent par rapport à l'importance de ses effectifs militaires et de sa population. A titre d'exemple, plus de 900 membres de nos forces armées participent aux opérations de maintien de la paix au Cambodge, et un général de la République est à la tête du contingent des Nations Unies au Cachemire.

Il est indispensable, pour consolider et garantir la sécurité internationale, de continuer à encourager le processus de désarmement actuellement en cours et le renforcer dans sa totalité.

Il convient de juguler toute nouvelle expansion des armements, que ce soit à l'échelle mondiale, régionale ou locale. Dans ce sens, l'Amérique latine et les Caraïbes ont marqué cette étape des relations internationales par un effort notable pour mettre en place ce qui représente déjà en soi une immense zone de paix.*

^{*} M. Rogers (Belize), Vice-Président, assume la présidence.

Je tiens à souligner l'effort notable de l'Amérique latine, auquel l'Uruguay a participé activement dès le début, afin d'apporter des amendements au Traité de Tlatelolco pour permettre ainsi à Cuba de le signer, à l'Argentine de le ratifier et au Brésil et au Chili de présenter des dérogations. Ces amendements, dèjà approuvés, qui ont eu pour conséquence la ratification par la France du Protocole additionnel I, ont assuré l'existence réelle, pleine et totale, de la première zone libre d'armes nucléaires qui couvre l'ensemble de l'Amérique latine et les Caraïbes.

L'Uruguay appuie fermement l'adoption de la Convention sur les armes chimiques mise au point par la Conférence du désarmement.

La multiplication des conflits armés régionaux nous oblige à songer à de nouvelles formes de coopération rénovées et à la coordination aux niveaux universel et régional afin de trouver des solutions aux différends et réagir aux menaces et aux agressions contre la paix et la sécurité.

L'Amérique latine, aujourd'hui continent de paix, qui résout les controverses territoriales ou frontalières par des moyens juridiques et pacifiques, où n'existent pas d'explosions néfastes de xénophobie et de haine raciale, et qui lutte, comme jamais auparavant dans son histoire, pour apporter une solution aux problèmes des populations autochtones et des droits de l'homme, est particulièrement à même d'établir cette coordination indispensable à l'échelle mondiale ainsi qu'à l'échelle régionale.

L'arrêt récent de la Cour internationale de Justice concernant le différend territorial entre le Honduras et El Salvador, respecté par les deux parties, la saisie d'un tribunal d'arbitrage d'un différend frontalier entre l'Argentine et le Chili, et le nouvel esprit favorable qui préside au dialogue entre l'Equateur et le Pérou afin de trouver une solution au conflit traditionnel qui a dressé ces pays frères l'un contre l'autre, sont des manifestations de cet exemple que donne l'Amérique latine.

Tous les Etats de la communauté internationale ont pour devoir de garantir et de protéger les droits de l'homme. Ce devoir ne découle pas seulement des obligations internationales aux termes des traités en vigueur. Il a pour origine la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle. Plus encore, il représente un principe de jus cogens, dont la transgression

implique une responsabilité internationale et rend nuls tous les actes juridiques contraires à cette norme obligatoire, née de la volonté de la communauté internationale dans son ensemble. Sa protection, aux niveaux mondial et régional, a grandement progressé dans le droit des personnes chez nos contemporains et il doit continuer de se perfectionner.

Toutefois, ce n'est pas seulement par la mise au point d'instruments internationaux de protection que l'on aboutira au respect généralisé des droits de l'homme. Il convient d'oeuvrer à l'universalité des droits de l'homme afin d'effacer de l'esprit des hommes et de la conduite des affaires humaines l'intolérance, la violence, la haine et le mépris de la dignité dont chaque individu sans exception dispose sur notre planète. Affirmer et diffuser cette culture des droits de l'homme est le grand défi que doit relever l'humanité dans les prochaines décennies.

Nous sommes profondément inquiets de la réapparition au coeur de ce que nous considérons comme le berceau de la civilisation occidentale, de flambées de racisme, d'intolérance raciale et d'animosité motivées par des différences ethniques, religieuses et culturelles. Ces phénomènes s'ajoutent malheureusement aux épisodes, relativement proches géographiquement, de transferts forcés de populations, de l'apparition de camps de concentration et d'atrocités et pratiques qui sont la honte de la civilisation contemporaine. La communauté internationale ne peut fermer les yeux ni rester passive face à cette situation attristante et inacceptable.

L'Uruguay espère que la prochaine Conférence mondiale sur les droits de l'homme représentera un jalon historique pour l'avenir en ce qui concerne le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

La stabilité mondiale est menacée de façon générale et constante par la misère écrasante qui s'étend a un grand nombre de situations. Aux raisons fondamentales d'éthique qui nous inspirent tous, s'ajoutent des considérations de sécurité qui nous poussent à examiner dans son ensemble cette situation de plus en plus répandue. C'est pourquoi les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont décidé d'appuyer l'initiative de la République soeur du Chili visant à organiser en 1995 un sommet mondial sur le développement social.

Nous nous félicitons que cette proposition figure dans le Programme de paix que nous a présenté le Secrétaire général et qu'il ait déjà été approuvé par le Conseil économique et social.

De par la façon dont il opère, en faisant fi des frontières, et de par son organisation, le trafic des stupéfiants est devenu l'une des formes les plus graves de délit international.

L'Uruguay insiste pour qu'une telle forme d'agression contemporaine soit combattue sous toutes ses manifestations.

Il faut renforcer la capacité d'agir de l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle puisse collaborer aux mesures concertées que doivent mettre au point nos nations et les compléter, grâce à des instruments bilatéraux et multilatéraux de caractère tant régional qu'universel.

La nécessité d'aboutir au développement économique sans porter atteinte à la protection de l'environnement est un objectif prioritaire pour mon pays.

Nous nous inquiétons que la Conférence de Rio n'ait pas été couronnée par l'adoption d'engagements plus concrets et plus efficaces. Mais ce qui nous préoccupe encore davantage, c'est le risque que les principes consacrés dans la Déclaration de Rio et dans le programme Action 21 restent un simple catalogue de bonnes intentions, sans application pratique et efficace.

L'adoption solennelle de ces documents, y compris la signature des conventions sur la biodiversité des changements climatiques, que l'Uruguay ratifiera bientôt, n'empêchera pas la dégradation progressive de l'environnement. Même si elles représentent des contributions importantes, les activités polluantes qui nous menacent aujourd'hui et compromettent notre avenir n'ont pas cessé après la signature de ces documents et ne cesseront pas lors de leur entrée en vigueur que nous espérons prochaine.

Nous savons tous que le succès ou l'échec du processus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) dépend de l'application complète et effective de ces engagements.

Si le chemin de Rio a été difficile, celui du retour de Rio le sera encore plus. Les Etats devront assumer leurs responsabilités tant sur le plan juridique qu'en matière d'application des mesures efficaces prévues dans le programme Action 21. Il faut que les gouvernements s'engagent à transformer en obligations juridiques contraignantes les principes de conduite, de responsabilité et de compensation qui, issus de la Déclaration de Stockholm et avalisés et développés plus tard dans la Déclaration de Rio, sont beaucoup plus que des obligations morales. Ce sont aujourd'hui des obligations issues du droit international coutumier, mais, de plus, de véritables critères du jus cogens, avec une validité erga omnes.

Mais, sans préjudice de cela, le moment est veru d'éviter des interprétations équivoques au sujet de la valeur juridique réelle de ces obligations. Le Président de l'Uruguay a annoncé, dans son discours prononcé à la Conférence de Rio, que mon pays était fermement décidé à proposer la codification de ces principes en un instrument juridique à caractère contraignant. Nous examinerons la possibilité et nous rechercherons l'instance la plus appropriée pour concrétiser notre initiative, en présentant également un projet de convention.

Cet objectif devra être complété simultanément par la mise en application du plan d'action arrêté dans le programme Action 21. Nous savons que cet objectif implique que soient rassemblées d'énormes ressources financières et que soient adoptées à une grande échelle des mesures de transfert de technologie. Nous espérons que les pays développés qui ont accepté le principe de la responsabilité partagée mais différenciée trouveront la volonté politique nécessaire pour prendre la tête de cet effort. Cela, qui peut paraître comme un grand sacrifice, constitue cependant un investissement indispensable pour préserver le présent et assurer l'avenir.

Pour montrer de façon concrète l'intérêt prioritaire que l'Uruguay porte aux problèmes écologiques, nous avons accepté que la prochaine réunion des parties contractantes à la Convention de Basilea sur les déchets toxiques et dangereux se tienne dans notre pays.

Les changements enregistrés sur la scène politique contrastent radicalement avec les tendances négatives qui continuent à s'accentuer dans les relations économiques internationales. Nous sommes préoccupés par le fait que le problème crucial du développement semble avoir été relégué au second plan dans l'ordre du jour économique international.

De même qu'au début de la décennie des années 80 le problème était celui de la dette extérieure des pays en développement, au début de la décennie des années 90 on peut dire que c'est l'inconsistance des politiques macro-économiques et commerciales qui menace la croissance économique mondiale et la stabilité monétaire internationale.

Les pays en développement intensifient leurs efforts d'ajustement, de libéralisation, de déréglementation et d'adaptation aux nouvelles réalités mondiales, mais les tendances à la récession et les faibles taux de croissance dans les pays industrialisés, leurs déficits budgétaires croissants, leur endettement croissant, la recrudescence de leurs politiques protectionnistes et l'absence de coordination en matière de politiques monétaires et de taux de change sont des facteurs qui créent de lourdes pressions sur la relance de l'économie mondiale, sur le niveau et l'orientation du commerce et le mouvement des capitaux au niveau mondial.

Tout cela exige une meilleure analyse et une meilleure coordination des politiques économiques au niveau mondial.

Nous avons assisté ces dernières années à un processus important de réorganisation du commerce mondial grâce à deux grandes tendances qui se développent parallèlement. D'une part, les efforts qui ont été enregistrés dans le cadre des négociations de l'Uruguay Round tendant à garantir un marché international ouvert grâce à un processus de libéralisation et d'expansion du commerce, ainsi qu'au renforcement de règles et de disciplines multilatérales dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT); d'autre part, l'émergence de grands blocs économiques, qui détiennent la majeure partie de la richesse mondiale, ainsi que les courants de commerce, les investissements et les connaissances techniques. Ces blocs, si l'on veut s'acheminer vers le développement et le progrès général, doivent devenir des marchés libres.

Je suis convaincu que cette évolution dépendra de ce qui se passe ou se passera au niveau des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round du GATT, qui actuellement sont enlisées et sérieusement compromises.

Un échec de l'Uruguay Round serait très grave et aurait des répercussions sérieuses et négatives sur l'économie mondiale dans son ensemble. Il ferait passer un message très négatif aux agents économiques, il ouvrirait la porte à l'unilatéralisme et aux relations basées sur la force, il engendrerait une escalade du protectionnisme et une intensification des conflits commerciaux.

D'où la nécessité d'en appeler énergiquement à tous les participants de l'Uruguay Round, mais en particulier aux pays qui sont responsables des principaux désaccords en suspens, pour qu'ils conjuguent leurs efforts et assouplissent leurs positions afin de conclure les négociations rapidement et de façon satisfaisante, avec des résultats équitables qui encouragent la libéralisation du commerce et évitent la discrimination du protectionnisme.

En ce qui concerne les Nations Unies, le processus actuel de revitalisation et de restructuration de l'Organisation dans le domaine économique et social doit être considéré comme positif. A cet égard, nous nous rappelons avec plaisir des résultats de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), ainsi que ceux de la première réunion du Conseil économique et social après sa réforme, qui s'est tenue à New York au mois de juillet dernier.

Ce processus de revitalisation doit se poursuivre et s'intensifier. Les Nations Unies ne peuvent pas rester en marge de l'élaboration des politiques économiques, financières et commerciales importantes. Il faut d'urgence déployer un effort résolu, orienté vers la revitalisation institutionnelle et opérationnelle et la restauration de la crédibilité indispensable, de sorte que les Nations Unies puissent combler le grand vide institutionnel qui existe actuellement dans le domaine des relations économiques internationales et ainsi remplir leurs fonctions avec succès.

Ce n'est que de cette façon que l'on pourra jeter les bases d'une coopération internationale plus constructive et plus efficace qui permettra de contenir et d'inverser les tendances négatives actuelles dans le domaine économique. Dans ce processus, mon pays accorde une importance toute particulière au rôle que jouera la CNUCED en tant qu'instance de promotion des relations économiques internationales menant au développement.

Qu'al me soit permis de signaler les efforts notables que déploie mon pays, de concert avec l'Argentine, le Brésil et le Paraguay, pour mettre en place un marché commun du Sud en 1995. Les différents processus envisagés dans le Traité d'Asunción et le chronogramme approuvé par les présidents des quatre Etats parties lors de la réunion de Las Leñas, en Argentine, se sont déroulés comme prévu. Le processus d'intégration sous-régionale est ainsi devenu l'axe central de notre politique de développement, de rénovation, d'ouverture et de modernisation, qui nous fait voir l'avenir avec un optimisme et une confiance renouvelés.

L'Uruguay, Etat épris de paix, Membre fondateur des Nations Unies, respectant le droit, la démocratie, le pluralisme et la solidarité, participe aujourd'hui à la présente session de l'Assemblée toujours dans le même esprit, avec la volonté de coopérer à la construction d'un monde régi par le droit des personnes, juste et pacifique, avec une organisation internationale universelle en mesure d'assurer le développement et les droits de l'homme et de garantir efficacement et activement la paix et la sécurité.

M. SANON (Burkina Faso) : Permettez-moi tout d'abord d'adresser à M. Ganev les chaleureuses félicitations de la délégation du Burkina Faso à l'occasion de son élection à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. En lui, nous saluons la Bulgarie ainsi que les qualités qui lui ont valu ces responsabilités.

Nous saluons également le dévouement et la conscience avec lesquels son distingué prédécesseur, l'Ambassadeur Shihabi, du Royaume d'Arabie Saoudite, a rempli son mandat.

Neuf mois après son entrée en fonctions, l'énergie, l'imagination créatrice et la détermination résolue de notre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, marquent l'activité de notre organisation. En renforçant l'universalité de cette dernière, tous les pays admis depuis la quarante-sixième session nous donnent motif de nous réjouir. Nous leur souhaitons à tous une chaleureuse bienvenue et nous ne doutons pas que nous oeuvrerons tous à l'accomplissement des idéaux de la Charte des Nations Unies.

L'air du temps a vu éclore avec plus de vigueur et d'insistance qu'auparavant les aspirations irrépressibles des peuples à la liberté, à l'identité nationale, et au bien-être. Pour certains, ces aspirations venaient

des profondeurs de leur aliénation désormais refusée, pour d'autres de l'exemple ainsi posé par les premiers. Baptisée "vague de démocratisation", cette houle, qui a parfois coïncidé avec des évolutions déjà engagées, a emporté maints édifices humains inappropriés ou vétustes pour laisser à nu des ruines ou des fondements à partir desquels il faut construire.

Engagé depuis 1987, le mouvement de démocratisation au Burkina Faso, après des années de régime d'exception, a abouti au pluralisme, à l'élection du chef de l'Etat le ler décembre de la même année, et à des législatives en mai 1992 où les partis politiques ont sollicité les suffrages du peuple. Aujourd'hui, les institutions démocratiques sont mises en place et l'opposition, qui siège à l'Assemblée, est également représentée dans l'exécutif où elle détient plusieurs portefeuilles ministériels. C'est une transition sans heurts ni crise majeure qui débouche sur une paix sociale nécessaire aux efforts du développement.

Cette paix sociale si nécessaire fait défaut en Somalie, où nos frères affamés meurent à un rythme hallucinant alors que les armes y circulent de toutes parts et font de ce pays martyr une victime exsangue devant l'intransigeance et l'absence de dialogue. A cet égard, nous saluons la réaction salutaire de notre Secrétaire général qui contribue à situer l'échelle réelle de cette tragédie ainsi que des solutions exigées et nous sommes également reconnaissants de l'aide humanitaire internationale qui y est acheminée. Mais beaucoup reste à faire pour abréger et arrêter les souffrances du peuple somalien.

Le Libéria continue de se débattre dans une guerre civile devant laquelle le Burkina Faso et les autres pays de la sous-région ne peuvent rester indifférents. Le Burkina Faso, à leurs côtés, ne ménage aucun effort pour que la paix y soit rétablie de manière durable afin aussi que la politique d'intégration économique, lancée dans le cadre de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, puisse se poursuivre de la meilleure manière.

En Angola, des élections générales sont en cours après que le peuple angolais a eu à connaître 16 ans de conflit. Nous saluons la maturité de tous les Angolais qui acceptent ainsi d'achever un chapitre difficile de leur histoire. Les Nations Unies ont également joué un rôle positif à cet égard. Nous souhaitons un dénouement heureux à l'évolution en cours.

Au Mozambique, de même, une solution est esquissée et nous espérons que le règlement négocié rétablira la paix nécessaire.

En Afrique du Sud, l'espoir entretenu par la communauté internationale vient de se heurter aux tueries de Boipatong et du Ciskei. Ces événements sont bel et bien une manifestation de l'apartheid dont l'agonie est aussi répugnante et aussi sanglante que l'existence. Il faut rappeler aux autorités sud-africaines qu'elles sont responsables de la sécurité de chaque Sud-Africain et qu'on ne saurait se contenter de mettre ces débordements tragiques sur le compte de la mésentente entre Noirs. Il est maintenant établi qu'une manipulation subtile, jointe à une absence de contrôles de sécurité, attise les feux d'une situation déjà explosive. La reprise des pourparlers de la CODESA devra se faire dans un climat dégagé de suspicions où l'ont enfermée les manoeuvres et les calculs. A cet égard, nous estimons que la résolution 765 du 16 juillet 1992 du Conseil de sécurité est seulement un pas dans la direction à suivre. Afin d'évaluer les méthodes et les effets de la violence, il faudra plus de 50 observateurs.

Au Moyen-Orient, le processus engagé à la Conférence de Madrid n'a toujours pas produit les résultats espérés. La question palestinienne demeure et les aspirations du peuple palestinien sont légitimes et fondées. Les changements politiques survenus en Israël soulèvent des espoirs que nous souhaiterions voir confirmés pour tous les peuples de la région.

Au Cambodge, des efforts doivent continuer d'être déployés de toutes parts en vue d'arriver à la mise en oeuvre des Accords de Paris. L'engagement sans précédent des Nations Unies est à saluer, à encourager et à conforter.

Au coeur de l'Europe se développe un conflit dont la nature correspond à ce que les observateurs se plaisent à limiter exclusivement au continent africain. Des pratiques que l'on croyait révolues avec le nazisme et condamnées avec l'apartheid surgissent sous le label de "purification ethnique". Ceci est inadmissible. On ne saurait accepter que, sur la base de la religion ou de l'ethnie, la Bosnie-Herzégovine soit crucifiée. L'Accord de Londres et les négociations de Genève doivent être, respectés pour l'un, poursuivies pour les autres, par toutes les parties avec un désir sincère de paix et de réconciliation.

Ce qui précède n'engage pas tout à fait à l'optimisme. L'effondrement d'un des deux blocs n'a donc pas résolu les problèmes de la planète. Il a plutôt mis en exergue une fracture Nord-Sud, de vieilles plaies restées ouvertes, des contradictions internes régionales et des divisions au sein des nations.

Par millions, des hommes sont jetés sur les routes de l'errance, des enfants n'ont déjà plus d'enfance et n'auront pas davantage d'adolescence, des lendemains sans espoir sont déjà l'avenir d'un nombre croissant d'individus pris entre le feu croisé d'un monde qui se meurt et d'un autre en train de naître. Parmi tant d'incertitudes, l'Organisation des Nations Unies a semblé constituer un recours où l'Ouest, l'Est, le Nord et le Sud pouvaient se rencontrer pour "accepter les principes de la Charte et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun" et aussi pour "favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande".

Sécurité, solidarité, progrès et liberté, voilà des mots et des concepts qui, 47 ans après San Francisco, attendent toujours d'être concrétisés dans l'intérêt des peuples et de la planète.

A cet égard, les propositions du Secrétaire général contenues dans son "Agenda pour la paix", ainsi que dans son rapport annuel, sont de bonnes bases de discussion.

Il faut retenir et souligner que toute sécurité qui ne se fonde pas sur la prise en compte de tous, petits et grands, porte en soi sa propre limite. Le maintien de la paix commande des opérations fort importantes et fort onéreuses, et répond à des besoins. Il est juste de mettre l'accent sur la diplomatie préventive, c'est-à-dire des mécanismes d'alerte et d'action qui interviennent avant qu'un conflit ne commence ou pour empêcher qu'un conflit n'ait lieu.

L'Organisation des Nations Unies, bien que sollicitée de toutes parts, reste disponible. Il faut seulement regretter que parmi les défenseurs de ce nouveau rôle de l'Organisation figurent ceux qui, en ne payant pas leur contribution, handicapent cette tâche fondamentale des Nations Unies.

Il faut également veiller à ce que le rôle du Conseil de sécurité ne suscite pas d'interrogations quant à son implication, son impartialité et son sens de l'équité. Le système, conçu il y a 47 ans, a seulement pu fonctionner

depuis deux ans et déjà des inquiétudes se dessinent jusqu'au point d'être parfois fondées. Les conflits, selon leur zone géographique, ne semblent pas attirer la même attention énergique du Conseil. Cela nous amène à penser qu'une structure créée au lendemain de la seconde guerre mondiale est maintenant en train de fonctionner dans un contexte tout à fait différent. Certains vont jusqu'à parler d'anachronisme. Il est évident que son rôle et sa composition doivent être reconsidérés. Cependant, il est à craindre que le débat ne se borne à l'élargissement d'un club dont les membres continueraient de ressentir cette qualité comme un privilège et non comme une responsabilité écrasante. C'est donc l'esprit et peut-être même la nature de cet organe qu'il faut changer. De toute évidence, le débat sur la question du Conseil de sécurité doit maintenant être engagé même si le verrou de l'Article 108 de la Charte est toujours là. La démocratisation des relations internationales est aussi une exigence.

Il ne peut y avoir de vraie sécurité, de paix juste et durable si les trois quarts de l'humanité continuent de vivre dans le dénuement, la misère et l'ignorance. Cela est également une évidence ressassée depuis des années à cette tribune par une majorité de délégations.

Nous sommes aujourd'hui dans un monde en pleine mutation, où les vieilles interrogations subsistent tandis que les nouvelles solutions tardent.

La fracture Nord-Sud, dont je parlais plus haut, est illustrée par quelques chiffres dont celui-ci, qui est bien connu : 20 % de la population mondiale reçoit 83 % du revenu mondial tandis que les 20 % les plus pauvres se partagent 1,4 % du revenu mondial.

Frappée par les calamités naturelles, les conflits et les effets d'une crise économique internationale, l'Afrique doit encore faire face à une dette extérieure de plus de 236,7 milliards de dollars, affronter les barrières tarifaires et douanières de certains de ses partenaires économiques et tenir compte d'un fort taux d'accroissement démographique.

A cela, il faut ajouter le passage obligé des programmes d'ajustement structurel qui font d'abord mal avant de faire éventuellement du bien. Eventuellement est le mot, dans la mesure où ces ajustements s'opèrent dans un contexte d'incertitudes économiques qui en hypothèquent les résultats escomptés. C'est ainsi qu'au Burkina Faso nous travaillons à obtenir toute solution, tout soutien nécessaire afin que tout dérapage n'entraîne pas une

remise en cause de nos acquis politiques et surtout pour que ce programme d'ajustement structurel fonde durablement les bases d'un développement et d'une croissance véritables.

Les efforts incessants déployés par les pays africains ne sont pas rémunérés à la hauteur des sacrifices consentis. Les promesses du Nord sont restées des promesses; ainsi, le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA) n'a pas connu de mise en oeuvre réelle sinon seulement du côté africain. Avec le nouveau Programme pour les années 90 s'ouvre une nouvelle page qui reste à être écrite.

Au titre de l'aide publique au développement, il faut saluer les rares pays industrialisés qui honorent leur engagement de contribuer pour 0,7 % de leur produit intérieur brut.

Le contexte économique international est certes caractérisé par une instabilité monétaire accrue, une croissance économique ralentie, un fort taux de chômage et l'échec relatif de l'Uruguay Round. Mais les besoins en capitaux sont d'abord satisfaits entre pays industrializés, puis vers ce qu'on appelle les économies en transition. Peut-on parler de compétition pour les capitaux ou faut-il constater que l'Afrique est tout simplement en attente et sans réponse? L'intégration économique de notre continent, la coopération Sud-Sud, en même temps que les options, sont des réponses auxquelles nous voulons donner des moyens d'exister. Cependant, ainsi que nous l'avons déjà dit à la quarante-sixième session, la conviction du Burkina Faso est que nos problèmes à tous

"ne peuvent être résolus que par le biais d'un dialogue et de négociations entre pays développés et pays en développement en vue d'aboutir à des solutions spécifiques par une approche multilatérale de ces problèmes." (A/46/PV.4, p. 56)

C'est dans cette ligne que nous avons abordé le Sommet de Rio sur l'environnement et le développement, et que nous saluons la signature de la Convention-cadre sur les changements climatiques et celle relative à la diversité biologique.

M. Sanon (Burkina Faso)

L'établissement d'une commission de développement durable pourra esquisser le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler un nouveau partenariat global. Cependant, ainsi que nous le savons tous, le Sommet de Rio n'aura de signification que si l'après-Rio tient les engagements attendus quant aux ressources additionnelles, et au transfert des technologies.

D'ores et déjà, le Sommet de la Terre aura consacré l'indissolubilité du lien entre l'environnement et le développement.

Nous nous félicitons de la décision de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement relative à la création d'un comité intergouvernemental de négociation chargé de l'élaboration d'une convention internationale pour la lutte contre la désertification. Le Burkina Faso y prêtera son concours attentif et actif, et pourrait abriter certaines sessions de cet organe.

Des échéances internationales se profilent : la Conférence mondiale des droits de l'homme en 1993; la Conférence internationale sur la population en 1994; le Sommet mondial pour le développement social en 1995; et le cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies en 1995. Elles ont toutes en commun qu'elles ont pour sujet et acteur : l'homme.

Nous avons déjà dit que "Personne n'est contre les droits de l'homme, car ils sont attachés à l'homme. Et ne s'attacher qu'à une vision partielle et parcellaire des droits de l'homme revient à condamner l'homme à l'exploitation et à la déshérence. Le droit au développement, le droit à la nourriture, à un toit, aux soins de santé primaires et à l'éducation sont également constitutifs des droits de l'homme. Soutenir ce dernier aspect sans reconnaître et accepter le caractère fondamental des droits de l'individu serait, il est évident, une manière imparfaite de poser et de résoudre le problème. De même, insister sur les droits de l'individu et ne se borner qu'à leur défense, c'est refuser de voir le monde tel qu'il est aujourd'hui."

M. Sanon (Burkina Faso)

En effet, j'ai dit plus haut le caractère irrépressible des aspirations des peuples à la liberté, à l'identité nationale et au bien-être. La révolution de la communication, la diffusion des idées, les ressources inexploitées des techniques et technologies font de notre planète "un village planétaire" où l'on ne saurait garantir indéfiniment la sécurité des nantis, des repus, au détriment des autres sans faire offense définitivement à la dignité et à l'intégrité des autres hommes.

C'est pourquoi le Burkina Faso estime fondamentales les questions de population et s'est également prononcé en faveur de la convocation du Sommet mondial pour le développement social. On ne saurait non plus aborder les droits de l'homme et les questions de population et de développement sans inclure la femme, mère du monde.

Ces rencontres projetées n'auront, elles aussi, de signification que si elles aboutissent à des engagements conduisant à des résultats palpables, concrets et satisfaisants. A cet égard, le suivi du Sommet de l'enfant est important et je saisis cette occasion pour rappeler à la communauté internationale qu'en novembre prochain à Dakar, au Sénégal, se tiendra sous l'égide de l'UNICEF, la réunion régionale africaine afin d'examiner, d'évaluer les réponses apportées aux engagements pris en 1990 à New York et recenser les appuis qui pourraient être fournis par tous les membres de la communauté internationale.

Le principe de ces rencontres se fonde donc sur la commune appartenance à la race humaine et sur la solidarité.

C'est aussi en 1995 que notre organisation atteindra ses 50 ans.

L'évolution des relations internationales établit le rôle de plus en plus grand de l'Organisation des Nations Unies. On peut même parler de rôle central et de carrefour où, après s'être exprimées, les préoccupations d'ordre politique, économique, social, écologique, pourront être véritablement traitées.

Jusqu'à présent considérée comme un forum, l'Organisation des Nations Unies peut ajouter à la concertation, à la délibération, à la discussion permanente du triptyque paix, sécurité, développement, la qualité d'instrument incomparable au service de l'action commune pour le bien commun.

M. Sanon (Burkina Faso)

Les différentes réformes et restructurations envisagées pour l'ensemble du système des Nations Unies sont et seront suivies activement, discutées et examinées par le Burkina Faso, dont la conviction est que la communauté internationale tient là une chance unique de mise en œuvre du concept de "partenariat global".

Ce n'est qu'à cette condition que nous serons enfin sur le chemin de l'accomplissement des idéaux de la Charte des Nations Unies. Non plus les uns contre les autres, mais bien ensemble pour le seul combat qui vaille : une humanité réconciliée avec elle-même dans un environnement préservé.

La séance est levée à 18 h 25.